



Activité des services de l'Etat dans l'Allier

PRÉFET DE
L'ALLIER

Année 2011



Sommaire

Le mot du Préfet p. 1

L'Etat présent au quotidien

La sécurité au quotidien p. 2

La solidarité, la cohésion sociale, la jeunesse
et les sports p. 9

La relation avec les citoyens p. 11

L'appui permanent aux collectivités p. 15

L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi
et au développement économique p. 17

L'accès au logement et à l'hébergement p. 24

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis p. 26

Le soutien à l'agriculture p. 28

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures p. 29

La valorisation du dynamisme de l'Allier rural p. 33

La préservation du patrimoine p. 35

L'éducation p. 40

Le schéma départemental de coopération
intercommunale p. 44

Le mot du Préfet

L'année 2011 a été particulièrement active pour les services de l'Etat dans l'Allier. Ils ont tout fait pour répondre, dans un monde aux repères fluctuants, à l'enjeu du besoin d'Etat. Ils continuent d'être en première ligne des actions engagées au service des citoyens avec le concours des collectivités territoriales.

Présent au quotidien, soucieux d'être en permanence le garant de la sécurité, l'Etat s'est attaché à la défendre sous tous ses aspects : publique, civile, routière, sanitaire et alimentaire, à protéger la population et à faire reculer la délinquance sous toutes ses formes.

S'agissant de la sécurité routière, la décision ministérielle du 24 juin 2011, aboutissement d'un important débat public qui a suscité une forte mobilisation locale, choisit la concession autoroutière pour une mise à 2 x 2 voies de la RCEA entre Montmarault et la Saône-et-Loire. Ce décret appelle aussi à un plan d'action afin de prendre très rapidement des mesures visant à une meilleure sécurisation de cet axe. Ces mesures sont en cours de mise en œuvre en ce printemps 2012.

Face aux défis actuels, les services se sont mobilisés pour favoriser l'activité économique et l'emploi. Le développement des contrats aidés a permis de limiter l'aggravation du chômage. L'Etat a accompagné les secteurs économiques les plus fragilisés : appui rapide et déterminé apporté aux agriculteurs pendant la sécheresse ; actions pour la sauvegarde des entreprises en difficulté ; actions de reconversion des territoires touchés par les restructurations et les licenciements.

Afin de préparer l'avenir et de promouvoir un aménagement équilibré, l'appui à la modernisation des infrastructures et aux projets des territoires ruraux a été soutenu, à travers les pôles d'excellence rurale, les relais de services publics polyvalents et les services de santé de proximité.

Le représentant de l'Etat aura bénéficié en 2011 du concours d'équipes motivées, attachées à remplir pleinement leurs missions, conscientes de leur rôle au service de l'intérêt général.

Pour 2012, le travail déjà entrepris est marqué du même volontarisme.



Jean-Luc MARX

1 L'Etat présent au quotidien

Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens

L'appui permanent aux collectivités

Sécurité publique

- A -

Lutte contre la délinquance

Résultat d'une mobilisation importante des forces de sécurité, les chiffres enregistrés au cours de l'année 2011 en matière de lutte contre la délinquance se caractérisent par une stabilisation de la plupart des indicateurs.



Le bilan 2011 en matière de lutte contre la délinquance traduit une stabilisation globale des indicateurs permanents

Les indicateurs permanents de la délinquance générale, que constituent les atteintes volontaires à l'intégrité physique,

les atteintes aux biens, les escroqueries et les infractions économiques et financières, ont enregistré une légère croissance au cours de l'année 2011 (+ 0,6 %).

Cette stabilisation globale masque toutefois des évolutions contrastées : si le nombre de vols par effraction dans les établissements industriels, commerciaux et financiers diminue de 7 % en 2011, les vols par effraction dans les résidences principales et secondaires sont pour leur part en augmentation (+ 17,7 %).

Les réunions régulières de l'ensemble des structures mises en place dans le domaine du suivi et de l'analyse des différentes formes d'insécurité, de même que la collaboration accentuée en ces matières entre les autorités administratives et judiciaires, ont concouru à une connaissance accrue des phénomènes auxquels le département de l'Allier est confronté.

Ces chiffres sont le résultat d'une activité soutenue des services

Depuis plusieurs années, **le nombre des infractions révélées par l'activité des services est en constante augmentation**. D'un très bon niveau en 2010, il continue sa progression en 2011 avec une augmentation de 8,2 %. De même, le taux d'élucidation des infractions constatées se maintient à un niveau très élevé (54 %).

➤ **En zone de police :** outre l'accroissement des vols avec effraction au cours des dernières années (avec un léger tassement actuellement), la population est particulièrement sensible aux phénomènes de dégradations, aux regroupements dans les halls d'immeubles ou dans les parcs, générateurs d'incivilités.

Le dispositif des patrouilleurs, adapté localement dans chaque circonscription, permet de cibler les événements à l'origine du sentiment d'insécurité. Leur mise en œuvre contribue à renforcer l'efficacité du dispositif et à offrir au public un meilleur service, par une présence accrue des fonctionnaires sur la voie publique et des contacts renforcés avec la population.

Le suivi systématique des faits portés à la connaissance de la police (incivilités, différends divers) fait l'objet d'une grande attention de la part des services.

➤ **En zone de gendarmerie :** alors que les faits constatés sont très mesurés au regard de ceux enregistrés dans des départements plus urbanisés, les atteintes aux biens sont en augmentation dans l'Allier. C'est la forme de délinquance qui a le plus d'impact, actuellement, sur la population bourbonnaise.

Pour faire face à cette situation, le groupement de gendarmerie de l'Allier inscrit son action dans une logique de coopération avec les services de police, localement, et avec les forces de sécurité des départements limitrophes.



- B -

Suivi attentif de l'évolution de la délinquance

Les questions de sécurité et la mesure de l'évolution de la délinquance font l'objet d'un suivi attentif par plusieurs structures instituées à cet effet.

Ces problématiques sont notamment évoquées dans le cadre des réunions hebdomadaires de police, des réunions régulières en matière de coopération opérationnelle renforcée dans les agglomérations et les territoires, mais également des réunions de l'état-major départemental de sécurité, co-présidées par le Préfet et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Cusset.

1 L'Etat présent au quotidien

Cet état-major s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2011 sur des thèmes tels que la sécurité routière ou les immobilisations de véhicules. Outre le suivi continu de l'évolution de la délinquance, cette instance a fait un point précis sur un grand nombre de thématiques particulières à l'échelon départemental, comme notamment :

- la lutte contre les dérives sectaires,
- la protection des personnes vulnérables,
- l'emploi de travailleurs étrangers non déclarés dans le secteur du bâtiment,
- la lutte contre les vols de métaux,
- la sécurité des transports de fonds,
- la mise en œuvre de la réforme de la garde à vue,
- la sécurité des professionnels de santé,
- la sécurisation des transports en commun.



- C -

Poursuite de la mise en place de la vidéoprotection

La communauté d'agglomération de Moulins a d'ores et déjà installé 9 caméras de vidéoprotection dans des sites de centre-ville ayant donné lieu à des opérations de rénovation. Ce dispositif sera prochainement complété par la mise en place de 5 caméras sur le site du pôle d'échanges intermodal de la gare SNCF, avec un renvoi d'images vers un poste central de gestion.

A Montluçon, en complément des dispositifs mis en œuvre par Montluçon-Habitat dans plusieurs quartiers, la mairie installera très prochainement 10 caméras réparties sur 4 sites.

La sécurité au quotidien

Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens

L'appui permanent aux collectivités

A Vichy, 50 caméras sont désormais opérationnelles (avec transmission des images depuis le « central » de la police municipale vers le commissariat, qui est désormais doté d'un « mur d'images » et peut donc « prendre la main »). Plusieurs interpellations ont été réalisées grâce à ces caméras.

Dans ces 3 villes, les projets communaux ou intercommunaux ont bénéficié de subventions de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

communes et obligatoire pour 96 communes de l'Allier car elles sont dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvés (PPR) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Chaque année depuis sa création en 2005, une relance auprès des maires intervient pour la réalisation de leur PCS. Cependant, en 2011, cette relance a été particulièrement marquée avec l'organisation de 3 réunions d'information par arrondissement, en présence de tous les services de l'Etat impliqués et de l'établissement public Loire, chargé d'animer des ateliers sur le risque d'inondation, premier risque majeur du département de l'Allier. Un cd-rom des présentations projetées et un questionnaire d'état des lieux ont été remis à chaque maire.

Un suivi particulier des communes en cours de réalisation de leur PCS a été mené par le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et la direction départementale des territoires (DDT) : appui technique, conseils, visites.

Le conseiller de défense et de sécurité civile a été chargé d'apporter son expertise à une douzaine de communes de l'arrondissement de Montluçon, s'agissant notamment des ressources à mobiliser par le biais des réserves communales de sécurité civile. La DDT a participé également à la démarche menée par l'établissement public Loire, d'accompagnement des communes pour l'élaboration de leur PCS sur l'axe Allier.

Sécurité civile

- A -

Relance de la procédure de réalisation des plans communaux de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un support pour l'exercice des pouvoirs de police du maire en cas d'événement de sécurité civile. Sa vocation est d'aider les communes dans l'organisation de leurs obligations en matière de diffusion des recommandations de comportements, d'alerte des populations, de soutien aux sinistrés et d'appui aux services de secours. Il est recommandé pour toutes les

1 L'Etat présent au quotidien

En fin d'année 2011, ce dispositif a permis de porter le nombre de PCS en cours de réalisation de 36 à 59, soit une augmentation de 63 %. Le nombre de PCS réalisés est quand à lui passé de 18 à 27, soit une augmentation de 50 %.

- B -

Prévention des risques



Les inondations

L'étude inondabilité de l'agglomération de Moulins a été présentée et remise aux collectivités concernées.

Les démarches d'élaboration de plans de prévention du risque en cours se sont poursuivies sur les communes d'Ebreuil et de Cosne-d'Allier pour le risque inondation, et sur la commune de Hérisson pour le risque mouvement de terrain.

Les diagnostics initiaux des différents ouvrages du système d'endiguement de l'agglomération de Moulins ont été initiés et se poursuivent.

La digue Napoléon à Vichy a fait l'objet d'un classement en ouvrage de protection de catégorie B. Son diagnostic initial de sûreté est également en cours.

Les études de dangers de ces deux endiguements seront lancées courant 2012 et seront financées à 100 % par l'Etat.



Les risques miniers

Les inventaires détaillés des aléas miniers résultant des anciennes exploitations du département ont été officiellement portés à la connaissance des élus concernés en 2011. 22 communes sont affectées par des aléas qui portent essentiellement sur les mouvements de terrains (effondrement) pouvant être provoqués par la présence de vides souterrains ou de terrains remblayés non stabilisés (tassement, glissement).

L'ancien bassin minier de Bézenet-Doyet-Montvicq présente des secteurs avec aléa fort. Une procédure concernant l'établissement d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) a été engagée avec la prescription d'un PPRM par arrêté préfectoral. Les ouvrages encore ouverts et dangereux feront l'objet de mesures de mise en sécurité en mars 2012, de même que les 2 effondrements et une tête de puits signalés par la mairie de Tronget.

Ces opérations sont entièrement prises en charge par l'Etat.



La sismicité

Suite à l'actualisation de la réglementation parasismique le 1^{er} mai 2011, une information sur ce risque a été diffusée à l'ensemble des maires du département au travers d'un dossier intitulé « Transmission d'information au maire ». Ce dossier était accompagné d'une plaquette présentant la nouvelle réglementation parasismique appliquée aux bâtiments, éditée par le ministère du développement durable, et d'un livret sur le risque sismique en Auvergne. « L'information acquéreur locataire » a été mise à jour pour prendre en compte ce risque.



Elaboration des PPRT (plan de prévention des risques technologiques)

Le PPRT d'ADISSEO à Commentry a été approuvé en fin d'année 2011. Il a exigé une quinzaine de réunions techniques et de concertation sur plus de 2 ans.

Dans l'Allier, il reste à élaborer en 2012, le PPRT d'ALLCHEM à Montluçon. Compte tenu du tissu urbain qui entoure ce site industriel classé SEVESO seuil haut, le PPRT d'ALLCHEM nécessitera en 2012 une importante mobilisation de tous les acteurs concernés.

Par son action, l'inspection des installations classées (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a obtenu sur le dépôt pétrolier de Cusset (classé SEVESO seuil bas), l'anticipation des prochaines exigences réglementaires en matière de renforcement des équipements de protection contre l'incendie.



1 L'Etat présent au quotidien

Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports
La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités



Sites et sols pollués
et établissements sensibles :
lycée technique de Montluçon

L'article 43 de la loi « Grenelle 1 » prévoit un recensement des crèches, écoles et lycées construits sur d'anciens sites industriels.

Si les outils utilisés pour établir ce recensement fournissent des informations sur les activités industrielles qui se sont tenues dans le passé, ils ne permettent pas de connaître l'état réel des sols.

Pour cela, des diagnostics sont menés au sein de chacun des établissements concernés dans le but de vérifier qu'en cas de présence avérée de polluants dans les sols, les dispositions constructives propres à ces établissements permettent de prévenir toute exposition de personnes.

Seul le lycée Albert Einstein de Montluçon est concerné dans l'Allier. La première phase du diagnostic s'est déroulée au cours du second semestre 2011.

Sécurité routière

- A -

Un bilan encore contrasté

La baisse constante du nombre d'accidents corporels et de blessés enregistrée depuis 5 ans s'est poursuivie en 2011.

En revanche, 45 personnes sont décédées sur les routes du département de l'Allier en 2011, soit 3 personnes de plus qu'en 2010.

Les accidents à morts multiples ont été exceptionnellement nombreux.



Le nombre de victimes décédées sur la RCEA (12 dont 1 sur la RN 145 et 11 sur la RN 79) représente 27 % du nombre de tués en 2011, dans des accidents impliquant majoritairement des usagers résidant hors du département, dans des chocs frontaux entre véhicules légers et poids lourds, dus principalement à une perte de contrôle du véhicule.

Si une baisse des accidents mortels causés par la vitesse a été enregistrée, il a été constaté une hausse des accidents provoqués par l'alcool et le comportement (cf. « L'Etat prépare l'avenir » - « La modernisation des infrastructures »).

Le nombre des accidents corporels (- 6,8 %), celui des blessés (- 11,6 %) et des blessés hospitalisés (- 12,1 %) ont enregistré une notable diminution.

La vulnérabilité de certaines catégories de la population est à nouveau confirmée.

Il en va ainsi notamment du nombre de tués de plus de 65 ans (14 en 2011 contre 4 en 2010).

Le nombre de jeunes de 15 à 24 ans tués sur les routes est encore élevé, atteignant 11 personnes en 2011 (10 en 2010).

- B -

Une forte implication des services de sécurité

La forte implication des services de police et de gendarmerie s'est confirmée dans le cadre de contrôles plus nombreux et plus efficaces. Au cours de l'année 2011, ont ainsi été enregistrées :

- 2 022 infractions pour alcoolémie (+ 15 %),
- 1 232 infractions pour non port de la ceinture de sécurité (+ 17 %),
- 7 601 infractions pour vitesse excessive (+ 6 %),
- 1 242 infractions pour conduite avec téléphone portable (+ 24 %),
- 729 infractions pour non respect de feu rouge et stop (+ 18 %).



1 L'Etat présent au quotidien

Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports
La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités

- C -

Reconduction du PDASR (plan départemental des actions de sécurité routière)

La lutte contre l'insécurité routière demeure une priorité forte, compte tenu du nombre de personnes décédées sur les routes ces dernières années.

Nombre de victimes décédées

2008	2009	2010	2011
24	36	42	45

L'action conjuguée des acteurs nationaux et locaux, qu'ils soient institutionnels, issus du monde professionnel ou de la société civile, est nécessaire.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière doit permettre l'amélioration de la situation départementale en termes d'accidentologie. La diffusion d'une culture généralisée de la sécurité routière dans le département se poursuivra avec détermination.

Dans le cadre du PDASR, des actions portant sur les enjeux présentés au niveau national ont été mises en place.

Elles ont concerné :

- les jeunes,
- les usagers des deux-roues motorisés,
- l'alcool,
- la vitesse,
- le risque routier professionnel,
- la réflexion sur des actions spécifiques relatives à la perte de contrôle.



- D -

Mise en place de la CCUSR (commission consultative des usagers pour la signalisation routière)

La commission consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR), sous la présidence du directeur de Cabinet du préfet de l'Allier, a été mise en place le 23 juin 2011.

Ses objectifs ont été rappelés :

- participer à une meilleure lisibilité de la route,
- associer les usagers de la route à la pertinence de la signalisation,
- repérer les défauts de signalisation,
- faire émerger les écarts entre la perception de l'infrastructure et les indications de signalisation.

La CCUSR de l'Allier est composée de représentants de l'Etat (préfecture, DDT et chargé de mission 2 roues motorisés), des gestionnaires des réseaux routiers (association des maires de l'Allier, Conseil Général de l'Allier, direction interdépartementale des routes Centre-est, direction interdépartementale des routes Centre-ouest et Autoroutes Paris-Rhin-Rhône -APRR-), des forces de l'ordre, des représentants d'associations (prévention routière, automobile club, fédération française des motards en colère) et des professionnels de la route (taxis, syndicats des auto-écoles, transporteurs routiers, ambulanciers).

La CCUSR s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2011 pour évoquer le déploiement des radars pédagogiques et les sections de voies dangereuses sur l'ensemble du réseau routier du département de l'Allier.

Sécurité sanitaire et alimentaire

- 4 -

Le renforcement des contrôles en matière de sécurité sanitaire



Tout au long de l'année 2011, des agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ont procédé à près de 1 000 interventions dans les industries agro-alimentaires, les restaurants commerciaux, les cantines scolaires et les points de vente au détail.

Les techniciens et vétérinaires ont procédé à l'inspection de près de 130 000 tonnes de viandes propres à la consommation humaine, produites dans le département.

Les abattoirs d'animaux de boucherie (bovins, porcins, ovins) et les abattoirs de volailles font par ailleurs l'objet d'une surveillance journalière.

1 L'Etat présent au quotidien

Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens

L'appui permanent aux collectivités

Des opérations de contrôles renforcés ont été effectuées en 2011, au cours de 3 périodes :

- fin juin avant la période estivale, 21 établissements de restauration rapide (fast-food, sandwicheries, kebabs) ont été visités,
- entre juin et septembre, plus de 150 établissements fréquentés par une clientèle touristique (marchés, restaurants, ...) ont été contrôlés et ont donné lieu à des mesures administratives (6 procès verbaux, 1 mise en demeure, 11 rappels à la réglementation),
- entre le 15 décembre 2011 et le 7 janvier 2012, près de 60 établissements produisant et distribuant des produits festifs ont été visités pour surveiller le devenir des invendus.

- B -

Crise E. Coli dans les graines germées

A la suite des foyers européens d'infections provoquées par la bactérie Escherichia Coli productrice de shigatoxines (STEC) en Allemagne et dans la région de Bordeaux au mois de juin 2011, après consommation de graines germées, il est apparu qu'un lot de fenugrec importé d'Egypte était la source la plus probable de la contamination.

Ces graines provenaient de la société britannique Thompson et Morgan.

La Commission européenne a pris des décisions qui se sont traduites par le retrait de ces produits du marché le 5 juillet, puis en France, par l'arrêté du 12 juillet, relatif aux mesures d'urgence applicables aux graines de fenugrec et à certaines graines et fèves importées d'Egypte.

Dès juin 2011, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a demandé à ses services départementaux d'intervenir auprès de tout opérateur mettant sur le marché des graines à germer, pour demander le retrait immédiat des graines de fenugrec biologique provenant de Thompson et Morgan. Puis en juillet, il leur a été demandé d'identifier toute commercialisation de graines germées ou à germer, destinées à la consommation humaine, qu'elles soient biologiques ou non, provenant d'Egypte pour obtenir :

- le retrait immédiat de ces graines, qu'elles soient commercialisées seules ou en mélange, germées ou non, sur l'ensemble de la chaîne de commercialisation,
- la destruction des produits retirés.

La DDCSPP a vérifié la bonne application de ces retraits ainsi que l'affichage des informations à destination des consommateurs.

Elle a effectué des enquêtes auprès d'autres enseignes de magasins biologiques qui pouvaient également avoir des graines à germer en provenance d'Egypte.

3 entreprises et 4 jardineries ont été concernées par les retraits et/ou destructions des stocks, et plus particulièrement l'une d'entre elles qui conditionne des épices biologiques et non biologiques, et a dû faire détruire 400 kg de fenugrec en vrac provenant d'Egypte, et 40 kg de produits renvoyés par les distributeurs. Les 440 kg ont été détruits par incinération à Bayet.

- C -

Le risque de tuberculose bovine

Concernant la tuberculose bovine, aucun cas n'a été confirmé. Cependant, le contexte épidémiologique de la France - à savoir une augmentation du nombre de foyers - et du département, a amené les professionnels de l'élevage et l'administration à restaurer l'obligation de prophylaxie annuelle dans des élevages bovins de 5 communes où le passage de la mycobactérie a pu être tracé.



- D -

Protection des consommateurs et des usagers

En 2011, le service protection des consommateurs et des usagers a eu en charge 196 dossiers d'enquête impliquant des contrôles en entreprise ; 153 dossiers d'information ont été traités au bureau sans intervention en entreprise.

Dans ce cadre, il a contrôlé l'activité de 781 entreprises lors de 1 073 visites ayant donné lieu au total à 3 740 actions (points de réglementation vérifiés).

1 L'Etat présent au quotidien

La sécurité au quotidien

Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens

L'appui permanent aux collectivités

125 prélèvements ont été effectués et transmis pour analyse aux laboratoires officiels répartis comme suit :

- 121 alimentaires dont 63 de bactériologie,
- 4 prélèvements non alimentaires.

Un prélèvement de peluche pour enfant reconnu non conforme et dangereux a fait l'objet d'un retrait et d'une demande de rappel par l'entreprise responsable de la mise sur le marché.

➤ En matière de **protection des mineurs et des usagers sportifs**, 144 contrôles ont été réalisés dans les accueils collectifs de mineurs et dans les établissements d'activités physiques et sportives.

➤ **Le service sécurité sanitaire des aliments et alimentation** assure l'inspection sanitaire des différentes espèces animales abattues au sein des abattoirs du département.

669 inspections (restauration collective, remise directe au consommateur, industries agro-alimentaires...) ont permis de vérifier l'hygiène des établissements et des denrées manipulées mises sur le marché.



4 procès-verbaux de constatations d'infractions ont été dressés et 110 kg de denrées animales ou d'origine animale impropres à la consommation humaine retirés de la vente.



➤ **La protection du consommateur est également garantie par les actions menées par le service protection des animaux et de l'environnement** et sa surveillance de la filière élevage. Près de 80 inspections dans le domaine de la santé et de la protection animales ont été réalisées en 2011.

Un suivi des maladies animales (prophylaxies) est assuré grâce à un maillage important de vétérinaires installés dans tout le département.

Toutes ces interventions ont permis notamment de détecter 2 cas de salmonellose en élevages de poules pondeuses.

Comme au plan national, la situation sanitaire des élevages de l'Allier est excellente vis-à-vis de la leucose bovine enzootique et de la brucellose puisqu'aucun cas n'a été détecté dans le département en 2011.

La DDCSPP de l'Allier a effectué 1 281 prélèvements pour rechercher plus de 40 substances et germes pathogènes différents dans le cadre des plans de contrôles et de surveillance destinés à vérifier l'absence des contaminants (chimiques, médicamenteux, facteurs de croissance, métaux lourds, radionucléides, microbiologiques, ...).

Moins de 1 % des résultats se sont révélés non conformes.



1 L'Etat présent au quotidien

La sécurité au quotidien

Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités

Les personnes handicapées

- A - L'accessibilité

L'état des conditions d'accessibilité des bâtiments et espaces publics aux personnes handicapées au 31 décembre 2011 évolue favorablement.

Tous les schémas directeurs d'accessibilité des services de transport collectif sont approuvés ou en cours d'élaboration.

91 % des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sont approuvés ou en cours d'élaboration.

Les diagnostics des établissements recevant du public relevant de l'Etat et des collectivités locales sont approuvés ou en cours d'élaboration, à 92 % pour les communes ou groupements de communes, à 100 % pour le Département et l'Etat.

Toutes les commissions intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont mises en place.

90 % des commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont mises en place.

- B - Le label club « Sport Handicaps Auvergne »

Ce label identifie une démarche qualité des clubs pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

4 clubs ont été labellisés dans le département :

- le Yacht Club de Vichy,
- l'Entente Athlétique Moulins-Yzeure-Avermes,
- les Archers de Vichy,
- la Compagnie d'Arc d'Yzeure.

254 pratiquants handicapés sont ainsi recensés dans l'Allier.

- C - La journée « Sport et handicap »

Cette journée a eu lieu le mercredi 25 mai 2011 sur le site du plan d'eau de Vieure. L'objectif était de faciliter l'adaptation des pratiques physiques et sportives en accueil collectif de mineurs pour les enfants handicapés moteur et/ou déficients

sensoriels, et de favoriser l'acceptation des enfants handicapés par les enfants valides, par une meilleure connaissance du handicap et une meilleure acceptation de la différence.

Préalablement à cette journée, 8 demi-journées de sensibilisation aux handicaps ont été mises en place dans 8 accueils de loisirs du département : Moulins, Neuvy, Neuilly-le-Réal, Saint-Rémy-en-Rollat, Dompierre-sur-Besbre, Souvigny, Bourbon-l'Archambault et Villefranche-d'Allier.

6 ateliers sportifs de 45 minutes furent proposés aux 6 groupes d'enfants : activités nautiques (canoë-kayak et voile), tir à l'arc, randonnée, sarbacane, jeux en mouvement et course d'orientation. Ces ateliers étaient encadrés par des personnes issues des clubs sportifs, des comités départementaux et d'une association de jeunesse et d'éducation populaire.

60 enfants issus des accueils de loisirs ont participé à la journée (+ 20 issus des établissements spécialisés).

- D - Le pilotage de l'allocation adulte handicapé (AAH)

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) s'est emparée en 2011 de ce dossier suite au constat d'une inégalité territoriale d'accès à l'AAH. Un référent

AAH a été désigné et formé dans chaque département. La DDCSPP a réinvesti les commissions des droits et de l'autonomie des personnes en charge de l'attribution de l'AAH afin de s'assurer de l'application du droit et de l'égalité d'accès à cette allocation.

En 2011, 90 commissions ont étudié 3 055 dossiers de demandes de l'AAH.

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) participe à la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'amélioration du pilotage de l'AAH, conjointement avec la DDCSPP et l'agence régionale de santé (ARS) avec l'appui de la DGCS.

La politique de la ville

La politique de la ville vise à mettre en œuvre la solidarité nationale dans les espaces urbains, afin de lutter contre les phénomènes d'exclusion et de favoriser la réinsertion dans la ville, de quartiers ou territoires définis comme prioritaires.

Elle a fait l'objet de la signature en 2007 de contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) dans les agglomérations de Moulins, Montluçon et Vichy, qui ont été reconduits en 2011 jusqu'en 2014.

1 L'Etat présent au quotidien

Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de définir de manière concrète les actions et mesures d'application de la politique de la ville dans chaque agglomération.

Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat, par le biais de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a versé au total, au titre de l'année 2011, une somme de 1 396 940 €.

Une priorité forte a été donnée au volet éducation avec un soutien aux 3 programmes de réussite éducative (Moulins - Montluçon - Cusset) qui ont fait l'objet d'une subvention totale de 600 000 € pour l'année scolaire 2011-2012. En outre, 29 700 € ont été délégués à l'automne 2011 pour les internats d'excellence et 2 500 € pour le dispositif « cordée de la réussite ».

L'emploi est également l'une des priorités (213 467 € délégués au titre de cette thématique) avec notamment le programme « Mobilité des quartiers vers l'emploi », dans le cadre de la « Dynamique espoir banlieues ».

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) constitue le 3^{ème} axe mobilisant 95 827 € (dont 2 380 € pour la vidéoprotection).

A cette dotation, s'ajoute également une enveloppe de 18 784 € dans le cadre du programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI).

En outre, dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires des contrats de ville, 11 adultes relais sont chargés d'assurer une mission de médiation afin d'améliorer les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Année européenne du bénévolat et du volontariat

En 2011, l'année européenne du bénévolat et du volontariat a permis de nombreuses réalisations.

➤ **Réactivation de la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA)**, regroupant les correspondants associatifs des différents services de l'Etat, auxquels se sont joints le Conseil Général de l'Allier (adjoint à la vie associative) et les représentants des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), le groupement d'employeurs associatifs d'Auvergne, la ligue de l'enseignement 03 et le comité départemental olympique et sportif (CDOS).

La sécurité au quotidien Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens L'appui permanent aux collectivités



➤ **Développement de l'information des bénévoles par l'élargissement des missions du CRIB** et la création d'un espace « vie associative » sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier.

➤ **Enquête départementale sur le fonctionnement, les difficultés, les attentes de la vie associative** (document publié) aboutissant sur :

- un colloque « vie associative, bénévolat, volontariat » ainsi que sur plusieurs rencontres de terrain avec les responsables associatifs, notamment lors de forums,
- la mise en place de formations par thématiques transversales pour les bénévoles et le développement du certificat de gestion à la vie associative (CFGV),
- un renforcement des contacts avec les élus du Conseil Général et des communautés de communes, afin de mettre en œuvre un développement des actions de formations sur des bassins de vie identifiés, en direction des bénévoles tous champs confondus.

➤ **Diffusion du portefeuille de compétences et du livret du bénévole**, ce dernier permettant une reconnaissance des compétences des bénévoles, en particulier pour une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les gens du voyage

Comme le prévoit la loi du 5 juillet 2000, l'Etat et le Conseil Général ont conjointement engagé la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Dans le cadre d'une large concertation avec les différents acteurs concernés (collectivités territoriales, gens du voyage, travailleurs sociaux ...), la révision s'attache à évaluer la mise en œuvre des dispositions du schéma initial de 2003, mais aussi à examiner tout particulièrement la problématique des populations en voie de sédentarisation, phénomène qui tend à s'accroître au niveau local comme au niveau national.

La procédure d'actualisation a été engagée début 2011 et s'est poursuivie tout au long de l'année pour permettre la signature du nouveau schéma en 2012.



1 L'Etat présent au quotidien

La citoyenneté et la nationalité

- A -

Les titres délivrés en 2011 par la préfecture et les sous-préfectures

Certificats d'immatriculation : 99 839 opérations ont été réalisées dans le système d'immatriculation des véhicules (+ 29 % par rapport à l'année 2010).

Permis de conduire : 15 208 permis de conduire ont été établis (+ 2 % par rapport à 2010).

Cartes nationales d'identité et passeports :

	2010	2011	Evolution
Cartes nationales d'identité	30 606	30 481	- 0,4 %
Passeports	6 936	7 125	+ 2,7 %

- B -

La nationalité

	Arrondissements		Total 2011	Total 2010
	Moulins et Vichy	Montluçon		
Dossiers de naturalisation déposés (1)	53	64	117	190
Décrets de naturalisation notifiés	103	48	151	137
Déclarations de nationalité par mariage	41	22	63	70
Obtentions de la nationalité suite à une déclaration par mariage	28	16	44	36

(1) Les requérants sont en majorité des ressortissants marocains, algériens, portugais et kosovars.

La sécurité au quotidien
Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités

Une taxe de 55 € a été instaurée à compter du 1^{er} janvier 2011 pour tous les types de dossiers d'acquisition de la nationalité.

Les nationalités d'origine des demandeurs les plus représentées restent globalement les mêmes au fil des années, à savoir surtout les ressortissants du Maghreb.

L'application du droit des étrangers

Séjour : 1 296 titres de séjours ont été délivrés en 2011 (- 3,5 % par rapport à l'année 2010).

17 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits dans leur pays d'origine.

Mise en place de la conférence départementale de la liberté religieuse et de la laïcité

La conférence départementale de la liberté religieuse et de la laïcité a été installée dans l'Allier le 14 octobre 2011.

Cette instance, qui regroupe autour des services de l'Etat et d'élus, les représentants de tous les cultes religieux présents dans le département, a vocation à diffuser et expliquer les textes et la jurisprudence existante concernant l'application du principe de laïcité, et à résoudre, le cas échéant, les problèmes locaux.

Au cours de cette réunion d'installation, il a été rappelé que la France était une république laïque qui assurait à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, et pour celui qui croit, la liberté de pratiquer son culte quel qu'il soit, dans le respect des lois et des autres libertés fondamentales.

1

L'Etat présent au quotidien

La sécurité au quotidien
Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports
La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités

Un large tour de table a permis aux représentants de chaque religion (catholique, réformée, juive, musulmane et bouddhiste) de s'exprimer sur des thèmes aussi divers que les carrés confessionnels, l'immobilier des lieux de culte ou la laïcité dans les hôpitaux et les écoles. Aucun problème particulier n'a été mis en avant.

La maîtrise des risques est un dispositif administratif qui permet de s'assurer qu'il existe, dans chaque entité de travail, une description précise de l'organisation (organigramme fonctionnel), des processus de travail et des types de contrôles permettant de se donner une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement des services et des activités.

L'accueil fiscal de proximité répond à un besoin certain, dès lors que la distance moyenne pour un usager du département entre son domicile et un guichet fiscal est de l'ordre de 12 kms.

Ainsi, en 2011, 19 points de contacts ont comptabilisé 93 029 accueils physiques au cours des périodes de souscription des déclarations et de sorties d'avis d'imposition.

La poursuite de la fusion des services du Trésor

La DDFIP au service des usagers

- B - Le développement des procédures dématérialisées

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) de l'Allier a été créée le 1^{er} juillet 2011. Elle comprend 38 structures réparties sur le département et regroupe près de 580 agents.

Les statuts et les règles de gestion de l'ensemble des agents de la DDFIP ont été fusionnés le 1er septembre 2011 avec une application progressive.

La création de la DDFIP répond à la volonté affirmée d'améliorer les prestations et les services rendus à ses différentes catégories d'usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

➤ Création de la maîtrise des risques

Dans le prolongement de la création de la direction fusionnée des finances publiques le 1^{er} juillet 2011, la mission « maîtrise des risques » de la DDFIP de l'Allier a été mise en place le 1er septembre 2011.

- A - L'accueil fiscal de proximité

Désormais, les usagers particuliers peuvent s'adresser à un guichet fiscal unique pour accomplir en une fois leurs démarches déclaratives et de paiement. Sont mis à leur disposition 3 services des impôts des particuliers à Moulins, Vichy et Montluçon, et 16 trésoreries de proximité qui leur sont rattachées.



En 2011, 21 471 contrats de paiements dématérialisés et 42 035 télédéclarations d'impôts sur le revenu par internet ont été souscrits, soit respectivement une progression de 12,6 % et 11,4 % par rapport à l'année 2010.

1 L'Etat présent au quotidien

La sécurité au quotidien
Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports
La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités

L'action de la DDFIP en partenariat avec les autres services de l'Etat



La fusion des deux administrations a permis d'enrichir la contribution de la DDFIP aux actions concertées avec les autres services de l'Etat, dans le cadre :

de la politique immobilière de l'Etat

L'année 2011 a été marquée par la signature de 80 conventions d'utilisation entre l'Etat et les administrations occupantes, contre 2 en 2010.

Le programme de cessions immobilières a été mis en œuvre avec 34 opérations conduites pour divers terrains et bâtiments, cédés en 2011 pour un montant de 1 567 233 €.



de la lutte contre la fraude fiscale et sociale

La DDFIP inscrit son action également dans la lutte interministérielle contre les fraudes fiscales et sociales.

Elle assure ainsi le secrétariat permanent du comité départemental anti-fraude, et participe aux 3 comités opérationnels locaux (Moulins, Montluçon et Vichy).

En 2011, des actions sur le terrain et des sessions de formations ont été organisées avec l'ensemble des partenaires concernés (gendarmerie, police, DDCSPP, ...).

Cette démarche partenariale vient compléter l'action de la DDFIP dans le cadre de ses propres contrôles.

Ainsi, au cours de l'année 2011, 115 contrôles fiscaux sur place ont été menés et 33 % d'entre eux ont fait l'objet de l'application des pénalités réprimant les fraudes les plus graves.

5 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées auprès des parquets du département suite aux contrôles diligents.

Traitement des situations de surendettement des particuliers

- A -

Traitement du surendettement

La circulaire ministérielle du 29 août 2011 relative à la procédure de traitement du surendettement prévoit que chaque commission départementale doit, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, tenir une réunion plénière à laquelle est convié l'ensemble des commissaires titulaires, délégués et suppléants, pour valider le rapport d'activité de la commission.

Le nombre de dépôts de dossiers est en augmentation : + 13,5 % par rapport à 2010, soit le double de la hausse constatée au niveau national.

Le secrétariat a, malgré l'afflux de dossiers, respecté les délais légaux de traitement.

1

L'Etat présent au quotidien

Formule de déclaration de surendettement (Déclaration de Surendettement) présentée sous un angle. Le document est intitulé 'COMMISSION DE SURENDETTEMENT' et 'DECLARATION DE SURENDETTEMENT'. Il contient des champs pour les coordonnées du déclarant, des informations relatives à la situation financière, et des sections pour les créanciers et les dettes. Le logo 'forum-rachat-credit.com' est visible en bas à droite.

Typologie de l'endettement des personnes surendettées en 2011

Les données de la commission de l'Allier sont très proches de celles de la région Auvergne et du niveau national :

- 11,5 % des dossiers présentent des dettes immobilières,
- 83,3 % des dossiers présentent des dettes à la consommation,
- l'endettement global moyen est de 32 083,68 € pour 8,6 dettes.

La commission se réunit 2 fois par mois.

La procédure est gratuite pour le déposant.

Le coût moyen du traitement d'un dossier est estimé à 1 000 € à la charge des contribuables.

Le règlement intérieur de chaque commission ainsi que la liste des membres sont en ligne sur le site www.banque-france.fr.



La sécurité au quotidien
Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports

La relation avec les citoyens

L'appui permanent aux collectivités

- B - Rappel du rôle de la Banque de France de l'Allier

C'est une institution de la République dont les services contribuent à l'équilibre des relations entre les acteurs économiques (particuliers, entreprises, banques et pouvoirs publics).

Ses principales activités sont les suivantes :

- élaboration et fourniture d'un panorama économique et financier régional à destination des différents acteurs économiques institutionnels,
- médiation du crédit : recherche de solutions satisfaisantes entre une banque et son client chef d'entreprise en cas de refus d'octroi de crédit ou de dénonciation de lignes existantes,
- cotation des entreprises : attribution d'une « note » au « risque crédit » d'une entreprise permettant d'évaluer sa capacité à honorer ses engagements financiers à 3 ans,

- préparation de la politique monétaire de l'Eurosystème (banque centrale européenne + banques centrales nationales des pays de la zone euro) : enquêtes périodiques de conjoncture économique dans les différents secteurs de l'industrie, des services marchands, du BTP, du négoce et du commerce de détail,

- surendettement des particuliers : instruction des dossiers déposés en tant que secrétariat de la commission départementale,

- services aux particuliers : exercice du droit d'accès aux fichiers d'incidents de paiement, droit au compte, informations sur le droit et les pratiques bancaires.



1 L'Etat présent au quotidien

La sécurité au quotidien
Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports
La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités

Le contrôle budgétaire

En 2011, la préfecture et les sous-préfectures ont reçu 2 777 actes budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires et comptes administratifs) en provenance des collectivités territoriales et établissements publics locaux. 266 lettres d'observations ont été envoyées au titre du contrôle budgétaire (dont une part significative pour réclamer aux collectivités la nouvelle annexe budgétaire A2.9 destinée à recenser les emprunts structurés à risque).

Pour la seconde année consécutive, l'expertise du contrôle budgétaire a été recentrée à la préfecture, sur la base de priorités contenues dans un plan stratégique. Les sous-préfets restent les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales dans les arrondissements de Montluçon et de Vichy.

Le plan stratégique de contrôle budgétaire visait les collectivités de l'Allier qui étaient inscrites au réseau d'alerte sur les finances locales, puis des collectivités qui, sans être inscrites, connaissaient une situation financière justifiant la vigilance.

Ce recentrage a permis de relever plusieurs irrégularités : absence de respect des règles fondamentales des finances

publiques (unité et équilibre budgétaire), manquements aux prescriptions des règles budgétaires et comptables (sincérité des restes à réaliser, absence de budgets annexes obligatoires, non application d'écritures requises par les instructions budgétaires et comptables...). Toutes ces irrégularités ont fait l'objet d'un recours gracieux ou d'une lettre de conseil valant pour l'avenir.

En fin d'année, après recensement des irrégularités notées, le service a réalisé de nouvelles fiches conseils à destination des

collectivités afin de les sensibiliser sur ces points de contrôle. Ces fiches viennent s'ajouter à celles déjà réalisées et sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier.

3 budgets ont dû être réglés d'office par arrêté préfectoral en 2011, après saisine de la chambre régionale des comptes :

- le budget 2011 du département que le Conseil Général avait voté en déséquilibre,

- 2 budgets communaux que les conseils municipaux avaient refusé de voter du fait de divergences avec les maires.

La DDFIP a apporté une expertise appréciée pour l'exercice du contrôle budgétaire, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la préfecture en 2006.

En application des consignes données par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, il a été procédé, en 2011, avec le concours de la DDFIP, à un recensement des collectivités exposées à un risque sensible du fait des emprunts structurés qu'elles avaient contractés. Il a été rendu compte de ce recensement à l'administration centrale.

Les services de l'Etat dans l'Allier

BIENVENUE sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier.

Vous y trouverez une information enrichie sur les services de l'Etat et les politiques mises en œuvre dans le département.

Actualité

Les services de l'Etat dans l'Allier

www.allier.gouv.fr

Ce travail a débouché, début 2012, sur une **circulaire** appelant les collectivités territoriales de l'Allier à la vigilance sur les emprunts à risque, et sur **une démarche de sensibilisation** des collectivités les plus exposées, les invitant à faire le point de leur encours de dette avec le receveur et à étudier les possibilités de renégociation des prêts structurés, si cela reste possible.

1 L'Etat présent au quotidien

La sécurité au quotidien
Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sports
La relation avec les citoyens
L'appui permanent aux collectivités

Le contrôle de légalité

Dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, et depuis maintenant plusieurs années, le nombre des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat s'est orienté à la baisse.

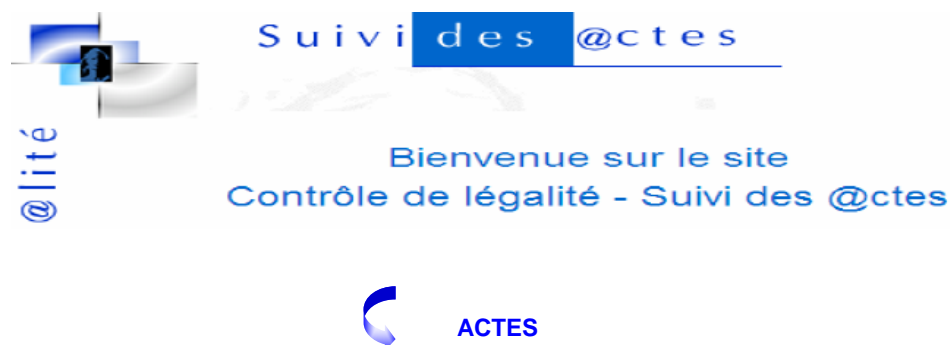
Ainsi, le nombre d'actes reçus en 2011 est de 26 891 contre 31 211 en 2010, soit une baisse d'environ 13,8 %.

A cette occasion, et dans le but d'aider les services concernés à mieux faire la distinction entre les actes transmissibles et ceux qui ne le sont pas, des circulaires préfectorales ont été adressées aux collectivités en février et octobre 2011.

S'agissant de l'exercice du contrôle de légalité lui-même, on constate que le nombre d'observations est en revanche stable : 3,4 %.

Ces chiffres montrent que les services de la préfecture et des sous-préfectures, très souvent sollicités par les élus pour des actions de conseil et d'assistance juridiques, contribuent à certains égards à une sécurisation des actes en amont, ceci dans l'intérêt même de la collectivité.

Cette remarque se vérifie notamment vis-à-vis de la commande publique, domaine technique et pointu qui subit l'évolution constante de la jurisprudence.



Elaborée en 2004 au niveau ministériel, l'application ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) a connu une évolution très favorable en 2011. Le système représente ainsi 11 500 collectivités adhérentes et 15 % des actes télétransmis.

Dans l'Allier, le système est opérationnel depuis 2007. Un cap important a été franchi en 2010 grâce à l'association de la préfecture et de l'agence technique départementale de l'Allier (ATDA).

En effet, cette agence assure à ses adhérents un appui en matière informatique et a proposé d'être « facilitateur » entre les collectivités et un « tiers de télétransmission » agréé auquel elle a recours.

De ce fait, après plusieurs réunions d'information, le département est passé de 8 collectivités, qui adhéraient au dispositif en 2009, à 53 en 2010 et à 128 en 2011.

Au total, 6 132 actes ont été télétransmis en 2011, contre 4 213 en 2010, soit + 45,5 %. Cela représente environ 22,8 % des actes transmis, l'objectif national étant de 20 %.

2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

Mobilisation des services de l'Etat pour l'emploi

- A -

Eléments de contexte (marché du travail)

Nombre de personnes inscrites à Pôle emploi fin décembre 2011 (en données corrigées des variations saisonnières) :

Catégorie		Nombre	Evolution sur 1 an
A	Allier	14 642	+ 5,7 %
	Auvergne	51 974	+ 5,6 %
ABC	Allier	22 821	+ 5,9 %
	Auvergne	83 030	+ 5,9 %

L'emploi salarié stagne et l'intérim diminue au 3^{ème} trimestre 2011

Depuis janvier 2008 et jusqu'en octobre 2010, deux phases caractérisent l'intérim auvergnat. La première, débutant en janvier 2008 et se terminant en avril 2009, est marquée par une forte dégradation de l'emploi intérimaire. A l'opposé, la seconde se distingue par une reprise de la dynamique de l'intérim. Cependant, sur cette période, la région ne retrouve que la moitié du nombre d'intérimaires perdus au cours de la première phase.

Dans l'Allier, le travail temporaire fin janvier 2012 augmente de 1,9 % par rapport à l'année précédente, portant le nombre d'intérimaires à 2 330 ETP (équivalent temps plein), contrairement à l'Auvergne qui voit le nombre d'intérimaires baisser de 3,9 % sur un an.

Parallèlement, au 3^{ème} trimestre, l'emploi salarié marchand stagne (+ 0,1 % sur un an). Hors intérim, l'emploi baisse principalement dans le secteur des activités immobilières (- 4,5 % au 3^{ème} trimestre) et dans les industries de l'équipement du foyer (- 3,7 % sur la même période). En revanche, l'emploi reste dynamique dans le secteur de l'information et de la communication (+ 3,7 %) et dans les secteurs de la pharmacie, de la parfumerie et de l'entretien (+ 2,3 %).

- B -

Mise en œuvre du plan de mobilisation pour l'emploi

Dès le printemps 2011, le ministre du travail a chargé chaque sous-préfet d'arrondissement de mobiliser les acteurs du « service public de l'emploi » (SPE) afin de dynamiser la politique de l'emploi sur chacun des territoires. Dans l'Allier, divers axes ont été au cœur de ce plan de mobilisation.

L'accès et le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée et des jeunes favorisés par :

le recours aux contrats aidés :

Les prescriptions de contrats en 2011

Bassins d'emploi	Contrats d'accompagnement dans l'emploi		
	Total	dont Conseil Général	Consommation physique
Moulins	632	116	83,5%
Montluçon	752	122	87,3%
Vichy-Cusset	862	123	88,3%
Missions locales	157	/	91,3%
TOTAL	2 403	361	86,9%

Bassins d'emploi	Contrats initiative emploi		
	Total	dont Conseil Général	Consommation physique
Moulins	58	11	51,8%
Montluçon	132	16	89,2%
Vichy-Cusset	143	22	85,6%
Missions locales	58	/	96,7%
TOTAL	391	49	80,3%

L'enveloppe financière totale affectée au Département s'est élevée à 9,6 M€ (43 M€ pour la Région).

2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement
L'Etat partenaire des collectivités face aux défis
Le soutien à l'agriculture

➤ **Le recours à l'alternance** : la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a accompagné la promotion de l'alternance auprès des entreprises afin de maximiser l'effet levier sur la demande d'emploi des jeunes, mais aussi des seniors.

- **contrats d'apprentissage** :
1 631 sur la campagne en cours
2011-2012
(1 707 sur la campagne précédente)
- **contrats de professionnalisation** :
451 contrats conclus en 2011
(402 en 2010)

Ces résultats ont été obtenus par une prospection accrue des entreprises et par l'association des organismes paritaires collecteurs agréés et des centres de formation d'apprentis à cette démarche de promotion. La loi Cherpion a constitué un levier efficace par des mesures facilitant le recours à l'alternance et par l'augmentation du quota obligatoire d'alternants de 3 à 4 % dans les entreprises de plus de 250 salariés.



La sécurisation des parcours professionnels par l'accès à la formation

Les actions de formation mises en œuvre par le Conseil Régional et Pôle emploi (719 places de formation commandées par Pôle emploi pour près de 3 M€) ont permis de proposer des actions diversifiées sur tous les bassins d'emploi : formations collectives, individuelles, formations préalables à l'emploi.

L'amélioration de la fluidité du marché du travail

Les acteurs du SPE se sont attachés à repérer les difficultés d'appariement entre offre et demande d'emploi et à apporter des solutions rapides et opérationnelles aux emplois vacants non pourvus.

Actions en direction des opérateurs

➤ Les missions locales

La DIRECCTE organise le pilotage des missions locales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Le financement de l'Etat prend en compte l'ensemble de l'offre de services des missions locales, aux côtés des autres financeurs publics, notamment des collectivités territoriales, dans une logique

de cohérence et de complémentarité de l'action publique en faveur des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale.

En 2011, la poursuite du chantier de modernisation du financement des missions locales s'est traduite par la mise en œuvre de la 2^{ème} génération de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), ce qui a représenté un accompagnement de l'Etat pour le financement des 3 missions locales de 1 M€ (35 % de leur budget global).

➤ Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

L'insertion par l'activité économique est un maillon essentiel de la politique de lutte contre les exclusions et une transition efficace entre l'exclusion et l'emploi durable.

En 2011, l'Etat a conventionné 4 types de SIAE :

- 7 associations intermédiaires (AI),
- 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI),
- 6 entreprises d'insertion (EI),
- 13 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) pour le financement de 19 actions,

soit un financement de l'Etat d'un montant de 1 M€ pour 4 687 salariés en insertion correspondant à 647 ETP.

Le conventionnement s'effectue sur la base d'objectifs opérationnels négociés avec les structures en lien avec les moyens mobilisés et associés à des indicateurs, en co-gouvernance avec le Conseil Général, et en associant Pôle emploi.

Appui au développement des compétences des salariés



Les démarches suivantes permettent une meilleure valorisation des compétences des salariés.

➤ La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La DIRECCTE accompagne 2 démarches de GPEC collective : l'une sur la filière nutrition - biotechnologies (Bioparc et Naturopôle) et l'autre auprès d'entreprises membres du cluster MEMO.

2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement L'Etat partenaire des collectivités face aux défis Le soutien à l'agriculture

➤ La certification : titres professionnels et validation des acquis de l'expérience (VAE)

L'Unité Territoriale Allier de la DIRECCTE délivre les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi ; 562 titres ont été délivrés en 2011. Au titre de la VAE, les services ont instruit 87 dossiers et 42 personnes ont reçu un appui renforcé.

Dans le département, 11 organismes de formation bénéficient d'un agrément pour organiser des sessions de validation conduisant à la délivrance des titres professionnels.

➤ Les compétences clés

Ce dispositif s'adresse à des demandeurs d'emploi, jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, aux salariés en contrat aidé ou en SIAE et aux salariés de droit commun (dans la limite de 10 %). Il leur donne la possibilité de développer leurs savoirs de base, d'utiliser des outils modernes de communication et d'user des codes qui permettent d'être un citoyen actif.

Dans l'Allier, 3 opérateurs ont été retenus dans le cadre du marché public régional. Ce dispositif cofinancé Etat/FSE (fonds sociaux européens) se poursuit en 2012 avec une dynamisation des prescripteurs renforcée (Pôle emploi, missions locales, Cap-Emploi, Conseil Général).



Appui en direction de publics spécifiques

➤ Les personnes handicapées

La DIRECCTE participe au pilotage de l'expérimentation menée par la maison départementale des personnes handicapées concernant la mise en place d'un outil d'évaluation de l'employabilité des personnes handicapées.

Cet outil vise à améliorer la connaissance des demandeurs de l'AAH et de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, et à articuler les partenariats en amont et en aval dans l'accompagnement et le suivi des travailleurs handicapés.

➤ Les détenus

La DIRECCTE cofinance avec la direction interrégionale des services pénitentiaires et le FSE les actions de formation en milieu fermé sur le site de la maison centrale de Moulins-Yzeure. En 2011, 60 personnes en ont bénéficié pour 42 places financées : 130 920 € Etat et 42 520 € FSE.



Appui à l'économie de proximité

L'économie de proximité englobe un ensemble d'activités orientées vers les services aux habitants et demeure porteuse d'emplois moins délocalisables.

➤ Le développement et l'organisation des services à la personne (SAP)

L'activité est ciblée sur des secteurs limitativement définis :

- l'aide directe aux personnes,
- les aides à l'organisation familiale,
- les aides aux petits travaux domestiques.

Le département compte, au 31 décembre 2011, 172 organismes agréés de services à la personne. 115 relèvent de l'agrément simple, 57 de l'agrément qualifié.

En 2011, la DIRECCTE a accompagné 2 actions particulièrement importantes :

- la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme expérimentale relative au parcours de professionnalisation des intervenants à domicile en partenariat avec le Conseil Général, Pôle emploi, l'agence nationale des services à la personne et divers organismes de formation et certificateurs (AFPA, CFPPA, GRETA et IRFSA - Croix Rouge).

Au 31 décembre 2011, 99 salariés étaient engagés dans un parcours de formation visant une qualification ou une certification professionnelle.

- le programme de renouvellement des agréments qualité (durée de validité de 5 ans). Ainsi, 50 structures sont concernées par le renouvellement de l'agrément qualité dont l'instruction s'effectue conjointement avec les services du Conseil Général.

Par ailleurs, la réforme de l'agrément, qui a pris effet le 22 novembre 2011, modifie les procédures de déclaration et d'agrément. Ainsi, l'agrément simple disparaît au profit de la déclaration, mais il demeure obligatoire pour toute structure souhaitant exercer des activités auprès d'un public dit fragile : personnes âgées, handicapés, enfants de moins de 3 ans. Ces dispositions seront mises en œuvre en 2012.

➤ L'accompagnement de la création d'activité de proximité

Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité (principalement de très petites entreprises) dans des communes de moins de 3 000 habitants, par l'octroi d'une aide financière à l'installation et/ou à l'investissement.

En 2011, la DIRECCTE a instruit 12 dossiers représentant un investissement global de 1 443 844 € dont 24 % du montant est sollicité au titre du FISAC (soit 341 000 €).

2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

➤ L'économie sociale et solidaire

Ce secteur, par le biais des associations, coopératives, sociétés coopératives et participatives (SCOP) et groupements, emploie près de 12 500 salariés dans le département.

A ce titre, la DIRECCTE est un acteur important de la professionnalisation du secteur et œuvre en faveur de la consolidation des activités associatives, notamment par le biais du dispositif local d'accompagnement (DLA) mis en œuvre conjointement avec la caisse des dépôts, le Conseil Général et porté par l'association Auvergne Active dont le conventionnement a été renouvelé en 2011 pour 3 ans.

50 structures ont été accompagnées en 2011, pour un budget de 135 073 € dont 65 000 € de participation Etat.

**Mobilisation
des services de l'Etat
aux côtés des entreprises**

- A -

**Mise en œuvre du dispositif
de revitalisation de l'emploi**



Conventions de revitalisation

En réponse aux mutations économiques générées par les fermetures de sites qui ont affecté les bassins d'emplois du département, des dispositifs de revitalisation et de soutien à l'emploi ont été mis en place, à destination des territoires concernés :

➤ Sur le bassin d'emploi de Moulins

JPM et MANITOWOC

Les entreprises JPM et MANITOWOC situées à Avermes ont décidé, suite à la réorganisation de leurs activités entraînant de nombreux licenciements, de mettre en œuvre un dispositif d'actions de revitalisation afin de contribuer à la création d'emplois sur le territoire de l'arrondissement de Moulins.

L'aide consistait en une subvention de 3 000 € par emploi créé.

La convention Etat/JPM avait pour objectif final de recréer 150 emplois. Cette convention est arrivée à échéance le 11 octobre 2011. 152 emplois ont été programmés et 69 déjà créés.

La convention Etat/MANITOWOC dont l'échéance est fixée au 14 avril 2012, avait pour objectif de recréer 131 emplois.

Fin 2011, 125 emplois ont été programmés et 84 déjà créés.

BONNA SABLA

L'entreprise BONNA SABLA, dont le siège est situé à la Défense (92) avait envisagé de fermer le site de Diou en juillet 2011.

Le plan de sauvegarde de l'emploi de BONNA SABLA notifié le 17 décembre 2010 prévoyait la suppression de 31 emplois sur ce site.

Compte tenu de l'ampleur de l'impact de ces licenciements sur le bassin d'emploi, l'entreprise a été assujettie à l'obligation de revitalisation. Une convention a été signée le 17 juin 2011. L'aide consistait en une subvention de 4 811 € par emploi créé (31 emplois prévus).

Or, la société BONNA SABLA a décidé de maintenir une activité partielle sur le site de Diou. Le nombre de suppressions d'emplois a été ramené à 17. Un avenant a donc été établi réduisant le nombre d'emplois à recréer à 17. Fin 2011, les 17 nouveaux emplois étaient programmés.

➤ Sur le bassin d'emploi de Montluçon

Fonds ERASTEEL

En raison de la forte concurrence mondiale (notamment des pays émergents) pesant sur les aciers rapides, la société ERASTEEL s'est vue contrainte d'adapter ses moyens de production, notamment sur son site de Commentry, entraînant ainsi un nombre important de licenciements.

Une convention de revitalisation Etat/ERASTEEL a été signée le 15 avril 2011, en vue de recréer 57 emplois. L'aide consistait en une subvention de 3 500 € par emploi créé.

Fin 2011, 16 nouveaux emplois étaient programmés.

Fonds VIVENDI

Un contrat de prestations entre l'Etat et le groupe VIVENDI a été signé le 1^{er} avril 2010.

2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

L'objectif était de favoriser la création d'au moins 250 emplois ETP à échéance d'avril 2013, sur le bassin d'emploi de Montluçon. L'aide se décline sous forme d'avance remboursable, de prime à l'emploi et d'aide à l'implantation de projets exogènes, de conseil et d'appui aux entreprises en demande d'expertise, d'aides directes.

Fin 2011, 272 emplois étaient programmés et 148 déjà créés.

➔ **Sur le bassin d'emploi de Vichy**

Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

L'Etat a mis en place un dispositif public au profit des entreprises situées dans des territoires touchés par des restructurations économiques ne donnant pas lieu à signature de conventions de revitalisation.

Dans le département, le territoire Sud Allier a été déclaré éligible. 2,5 M€ ont été accordés pour des projets de développement ou de reprise d'activité.

Grâce à ce soutien financier, 696 emplois ont été maintenus et 63 créés, pour un investissement total de 20,3 M€.

Le comité national de suivi a décidé d'allouer, le 25 novembre 2011, 1,5 M€ supplémentaires, ce qui porte à 4 M€ l'enveloppe globale attribuée.



L'amélioration des services rendus aux entreprises

Désormais, les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 230 000 € intègrent le dispositif de télédéclaration et de télépaiement des impositions.

Les usagers professionnels bénéficient ainsi d'un service plus rapide, plus moderne et plus fiable, notamment pour le remboursement des impositions et taxes qui leur sont dues.

Dans le même temps, la commission des chefs de services financiers et la médiation du crédit se sont mobilisées au service des entreprises pour les aider à faire face aux difficultés générées par la crise et ainsi sauvegarder les emplois dans le département.



- B -

Mutations économiques

La DIRECCTE est présente aux côtés des entreprises connaissant des fluctuations d'activités et des variations des carnets de commande. Elle les conseille et facilite le recours à toutes mesures permettant d'éviter de détruire le capital humain et de former plutôt que de licencier.



Chômage partiel

En 2011, le recours au chômage partiel a enregistré une baisse très significative :

	2010	2011
Nombre de décisions	298	73
Nombre d'entreprises concernées	152	57
Nombre d'heures autorisées	1 174 032	168 518
Montant de l'aide accordée	4 296 816 €	632 355 €



Licenciements de plus de 10 salariés et plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

3 établissements ont été concernés par des PSE dont 2 ont été placés en situation de redressement judiciaire (RJ) :

BREALU (groupe BIOMECA) à Montluçon (RJ)

- suppression de 111 emplois sur un effectif de 278 salariés suite au plan de cession de l'entreprise au groupe DMI,

- mise en place de mesures d'accompagnement des licenciements avec exonération totale de participation financière de l'entreprise : cellule de reclassement conduite par le cabinet Interemploi Centre-France (92 adhérents), convention d'allocation spéciale du FNE (fonds national de l'emploi) (pré retraite) pour 12 bénéficiaires potentiels (6 adhésions) et convention d'allocation temporaire dégressive (ATD) pour 95 bénéficiaires potentiels.

ERASTEEL (groupe ERAMET) à Commentry

- suppression de 64 emplois sur un effectif de 349 salariés dans le cadre d'un plan de restructuration industrielle,

2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

- mesures d'accompagnement : convention d'AS-FNE pour 1 bénéficiaire avec un taux de contribution de l'entreprise de 38 %, convention d'ATD pour 36 bénéficiaires potentiels avec un taux de participation de l'Etat de 30 % et cellule de reclassement financée par l'entreprise.

TRANSPORT REVIRON à Magnet (RJ)

- suppression de 24 emplois sur un effectif de 67 salariés suite au plan de cession au profit de la SA TRANSPORT BOURRAT,

- mesures d'accompagnement des licenciements avec exonération totale de participation financière de l'entreprise : convention d'AS-FNE pour 3 bénéficiaires potentiels et convention d'ATD pour 24 bénéficiaires potentiels.

Procédures de suppressions de 10 emplois et plus, sans PSE

SAS CREAPAIN à Saint-Germain-des-Fossés (liquidation judiciaire)

- suppression de 18 emplois,
- mesures d'accompagnement des licenciements avec exonération totale de

participation financière de l'entreprise : cellule de reclassement pour 18 bénéficiaires potentiels et convention d'ATD pour 18 bénéficiaires potentiels.

ACTIAL SAS à Villefranche-d'Allier (RJ)

Suppression de 11 emplois sur un effectif de 27 salariés + 1 dans la holding ARDF SAS qui compte 4 salariés (demande de conclusion d'une convention d'ATD).

SERVICE DU PERSONNEL SAS à Vichy (RJ)

Suppression de 14 emplois sur un effectif de 22 salariés (demande de conclusion d'une convention d'ATD).



Les aides aux restructurations

Les dispositifs ont évolué comme suit en 2011 :

➤ Allocation spéciale FNE

Le dispositif de préretraite au titre de la mesure allocation spéciale - FNE a été supprimé par l'article 152 de la loi de finances pour 2012. Les conventionnements ont été suspendus par une instruction de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du

10 octobre 2011, conformément à la politique générale du gouvernement en faveur de l'emploi des seniors.

➤ Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

Fin 2011 sont parus les textes relatifs à l'instauration du CSP. Il s'adresse aux salariés licenciés pour motif économique adhérant au dispositif et leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de favoriser leur retour rapide à un emploi durable. Il a une durée de 12 mois.



- C - Compétitivité des entreprises

La création de la DIRECCTE permet aujourd'hui de proposer aux entreprises un guichet unique pour traiter de toutes les questions de développement économique, d'amélioration de la compétitivité, d'accès aux marchés internationaux, de garantie des conditions d'accès au crédit bancaire.

En 2011, l'action des services a plus particulièrement porté sur 2 grands axes :

- suivi des établissements de taille intermédiaire et des « pépites » (PME à potentiel de croissance) pour fortifier le tissu économique et son développement futur,

2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

- incitation aux bonnes pratiques entre donneurs d'ordre et sous-traitants qui font la richesse et la diversité de notre tissu économique en favorisant le dialogue et les relations entre entreprises régionales.

L'Etat soutient financièrement et techniquement les projets portés dans le cadre des pôles de compétitivité, les conventions Massif ainsi que les actions collectives engagées par les entreprises au bénéfice de leurs performances et de l'innovation.

- D -

Commission départementale d'aménagement commercial

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) est composée du Préfet, de 5 élus et de 3 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

La CDAC intervient pour toutes créations ou extensions de commerce dont la surface de vente totale est supérieure à 1 000 m².

En 2011, la CDAC s'est réunie à 7 reprises. Elle a examiné et autorisé 7 dossiers de commerces de détail représentant 28 565 m².

Sur l'ensemble du département, les demandes concernaient :

- 6 créations correspondant à 3 ensembles commerciaux, 1 création d'un magasin de bricolage, 2 créations de magasins alimentaires,
- 1 extension de la surface de vente d'un magasin de commerce de détail qui va entraîner le dépassement du seuil des 1 000 m²,
- 1 seul dossier a fait l'objet d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial. Toutefois, le pétitionnaire a retiré son projet avant que la commission ne statue.

- E -

L'action spécifique de lutte contre le travail illégal

Dans l'Allier, 314 interventions des agents de contrôle ont porté sur le travail illégal qui figure parmi l'un des 5 thèmes prioritaires au niveau national, soit environ 18 % des interventions totales.

97 entreprises ont été contrôlées dans le cadre des comités opérationnels locaux anti-fraude (COLAF), dont 9 dans le secteur de l'agriculture, 28 dans le secteur du BTP, 35 dans le secteur des services aux entreprises (services de sécurité privée, nettoyage, autre), 24 dans le secteur des hôtels-café-restaurants (HCR) et 1 dans le secteur du spectacle vivant.

217 entreprises ont été contrôlées en dehors des actions COLAF dont 10 dans l'agriculture, 165 dans le secteur du BTP, 16 dans le secteur des services aux entreprises, 24 dans le secteur des HCR et 2 dans le secteur du spectacle vivant.

12 procès-verbaux ont été transmis aux parquets pour exercice d'un travail illégal :

- 10 procédures concernant du travail dissimulé de salariés,
- 1 procédure relative à l'emploi dissimulé d'un étranger non muni d'un titre de travail,
- 1 procédure pour du prêt illicite de main-d'œuvre.



2 L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

Le logement

- A -

Le parc social et le parc privé en 2011

Les aides au logement sont octroyées dans le cadre de la convention de délégation de compétences de la gestion des aides à la pierre au Conseil Général.

La convention de délégation signée en 2006 a fait l'objet d'une évaluation approfondie à l'automne 2011 dans la perspective de sa reconduction sur la période 2012-2017.

Au cours de l'année 2011, 300 logements ont été financés dans le parc locatif social répartis de la façon suivante :

- PLUS : 104 logements,
- PLAI : 38 logements,
- PALULOS communales : 6 logements,
- PLS : 152 logements.

Dans le parc privé, 606 logements dont 42 locatifs + 564 occupés par leur propriétaire, ont été subventionnés par l'agence nationale de l'habitat (ANAH). 59 ont été aidés au titre de l'habitat indigne ou très dégradé et 169 l'ont été pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

- B -

Rénovation urbaine des quartiers (programmes de rénovation urbaine)

Les importants programmes de rénovation urbaine conduits, avec le soutien financier de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), dans les agglomérations de Montluçon et de Moulins-Yzeure, se sont poursuivis en 2011. Les missions point d'étape qui se sont déroulées pendant une bonne partie de l'année sur chacun des projets ont permis de mesurer les 1^{ers} impacts des actions engagées sur le cadre et la qualité de vie des habitants des quartiers.

L'accès au logement

- A -

Le droit au logement opposable (DALO)

Pour les personnes dont les démarches pour louer un logement ou pour se maintenir dans le logement n'ont pas abouti, la loi du 5 mars 2007 a institué le droit au logement opposable.

En 2011, 32 recours ont été déposés auprès de la commission de médiation gérée par la DDCSPP. Les membres de cette commission se sont réunis 8 fois au cours de l'année afin d'examiner ces dossiers, soit 31 recours en vue d'une offre de logement et 1 recours pour un hébergement.

16 demandes ont été reconnues comme prioritaires et tous les demandeurs ont pu être relogés ou maintenus dans les lieux. Les ménages menacés d'expulsion représentent la moitié des motifs de saisine de la commission.



- B -

L'instance unique de concertation

Cette instance de concertation a été mise en place par le comité responsable du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) afin de rendre plus efficaces et de coordonner les dispositifs d'attributions et les besoins en logement des personnes relevant du PDALPD.

L'instance unique, dont le secrétariat est assuré par la DDSCPP, est copilotée par l'Etat et le Conseil Général. Elle s'est réunie 8 fois en 2011 en présence de l'ensemble des partenaires (bailleurs sociaux, agence départementale d'information sur le logement (ADIL), service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), responsables des résidences sociales, associations et travailleurs sociaux, centres communaux d'actions sociales, services de l'Etat, etc.), afin d'examiner les dossiers suivants : accords collectifs, entrées en maisons relais, entrées en logements privés très sociaux, relogement des personnes en grandes difficultés.

- C -

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La loi du 25 mars 2009 a rendu obligatoire la création de la CCAPEX. Cette instance a été créée dans l'Allier par un arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général du 24 juin 2010. Elle a été officiellement mise en place le 18 mai 2011.

2

L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

Cette commission, dont le secrétariat est assuré par la DDCSPP, est compétente pour étudier l'ensemble des impayés locatifs y compris pour les ménages ne bénéficiant pas d'aides au logement.

Elle donne des avis aux instances décisionnelles (CAF, MSA, Conseil Général, services de l'Etat) et des recommandations à l'ensemble des partenaires œuvrant localement à la prévention des expulsions.

Elle examine également les dossiers d'expulsions locatives non liées à des impayés (troubles de voisinage, défaut d'assurance, etc.). Elle s'est réunie 5 fois depuis le mois de mai 2011.

Mise en place du contingent préfectoral

Le décret du 15 février 2011 a rendu obligatoire la mise en place du contingent préfectoral qui constitue pour l'Etat un droit de réservation prioritaire sur les logements sociaux (de 25 % maximum) au profit des personnes mal logées ou défavorisées.

Un travail partenarial en 2011 avec l'ensemble des 9 bailleurs sociaux HLM disposant de patrimoine dans l'Allier a abouti à la signature de 9 conventions cadre et 9 conventions de réservation.

Démarrage de la phase opérationnelle du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

- A -

Mise en place du SIAO

Dans chaque département, un SIAO a été mis en place afin de constituer un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement basé sur 3 principes fondamentaux :

- la continuité de la prise en charge des personnes,
- l'égalité de l'usager face au service rendu,
- l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.

Le SIAO, géré dans l'Allier par l'association VILTAÏS, assure 2 grandes missions :

- la **fonction urgence** : coordination et attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence (2 650 appels au 115 en 2011),
- la **fonction insertion** : orientation des demandeurs vers les offres disponibles, identification des personnes en difficultés et de l'offre de logements correspondante, amélioration de l'accès au logement.

- B -

Numéro unique de la demande

Afin de simplifier les démarches pour les demandeurs d'un logement social et les faire bénéficier d'un meilleur suivi de leur dossier, il a été mis en place la procédure du « numéro unique ». Toute personne qui souhaite un logement HLM se voit désormais attribuer un seul numéro d'enregistrement, toute demande devant être obligatoirement enregistrée dans l'application nationale et ainsi partagée entre les services enregistreurs départementaux.

The image shows a screenshot of a web form titled 'Demande de logement social' (Social housing application). The form is organized into several sections with checkboxes and input fields. Key sections include: 'Cadre réservé au service' (Service reserved framework), 'Adresse de logement où vous vivez actuellement' (Current housing address), 'Adresse de logement où vous vivez actuellement si elle est différente' (Different current housing address), and 'Adresse de logement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou de votre partenaire de fait' (Housing address you are responsible for or your partner's). The form also includes a 'Date de dépôt' (Submission date) field and a 'Statut de la demande' (Request status) section.

Lutte contre la précarité énergétique

L'année 2011 a été marquée par la mise en place du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH dans le cadre du grand emprunt « Investissements d'avenir » qui s'adresse aux propriétaires modestes occupant un logement de plus de 15 ans, qui réalisent des travaux conduisant à une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25 %. Le contrat local d'engagement a été signé le 8 mars 2011 par l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et PROCIVIS BOURGOGNE SUD ALLIER, rejoints le 30 décembre 2011 par la MSA par voie d'avenant.

Toutes les communautés d'agglomération et de communes du département se sont engagées dans le dispositif garantissant ainsi une aide forfaitaire complémentaire de 2 100 € aux propriétaires éligibles (1 600 € de l'ANAH + 300 € du Conseil Général + 200 € de l'établissement public de coopération intercommunale).

Le Conseil Général s'est engagé dans l'accompagnement technique, social et financier des propriétaires du secteur diffus au travers d'un programme d'intérêt général départemental.

En 2011, 92 dossiers ont bénéficié de ce programme.

2 L'Etat face aux défis actuels

Partenariat avec les collectivités territoriales

La taxe professionnelle a été supprimée en 2010. Des fiscalités de substitution ont été mises en place pour fournir aux collectivités territoriales des ressources fiscales moins pénalisantes pour l'emploi et les entreprises, dont principalement la contribution économique territoriale (CET) comprenant la contribution foncière des entreprises (CFE), la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Les collectivités territoriales ont commencé à percevoir les produits de la nouvelle fiscalité des entreprises en 2011, avec la mise en place d'un mécanisme de compensation pérenne pour leur garantir un niveau équivalent de ressources fiscales avant et après la réforme fiscale. Elle résulte de la nouvelle fiscalité des entreprises qui se substitue à la taxe professionnelle et de la redistribution de la fiscalité sur les ménages entre niveaux de collectivités territoriales.

Les 2 dispositifs compensatoires que l'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instaurés à cet effet, sont la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Ces 2 mécanismes permettent aux collectivités d'être compensées intégralement du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Les montants individuels attribués aux collectivités locales et à leurs groupements au titre de la DCRTP et du FNGIR sont déterminés à partir de la différence entre leur panier de ressources 2010 « avant réforme » et leur panier de ressources 2010 « après réforme ».

Les versements de DCRTP sont abondés par des prélèvements sur recettes de l'Etat.

Le FNGIR prend la forme d'un compte de tiers de l'Etat. Il est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » avec la réforme. Il est ensuite réparti entre les collectivités « perdantes ».

L'appui à l'emploi et au développement économique L'accès au logement et à l'hébergement L'Etat partenaire des collectivités face aux défis Le soutien à l'agriculture

Montant pour l'Allier de la DCRTP répartie entre les diverses collectivités (y compris Département) : **16 975 191 €**

Montant du prélèvement FNGIR aux diverses collectivités (collectivités gagnantes) : **12 61 334 €**

Montant du reversement FNGIR aux diverses collectivités (collectivités perdantes y compris Département) : **16 731 066 €**

Dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités locales dans l'Allier en 2011 (récapitulatif)

	Département	% par rapport au total (1)	Autres collectivités	% par rapport au total (1)	Total (1)
Compensations au titre des transferts de compétences	72 653 121	19,23 %	1 771 071	0,47 %	74 424 192
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	128 415 218	34,00 %	174 875 431	46,30 %	303 290 649
Total	201 068 339	53,23 %	176 646 502	46,77 %	377 714 841

(1) Il convient de noter qu'à compter de 2011, le plan de relance FCTVA n'a pas été renouvelé. De plus, la mise en place de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a garanti aux collectivités le même niveau de recettes qui, auparavant, étaient des recettes fiscales.

2

L'Etat face aux défis actuels

L'appui à l'emploi et au développement économique

L'accès au logement et à l'hébergement

L'Etat partenaire des collectivités face aux défis

Le soutien à l'agriculture

Abstraction faite de la compensation relais versée transitoirement en 2010 avec une régularisation en 2011, les dotations de l'Etat aux collectivités locales dans l'Allier ont augmenté de 16 M€ de 2010 à 2011 (360,25 M€ et 376,33 M€).

Cette progression résulte principalement des ressources procurées par :

- les mécanismes de compensation de la réforme de la fiscalité locale (DCRTP et apport net du FNGIR) soit 21,2 M€,
- les nouvelles dotations versées au Département (dotation de solidarité de l'Etat avec les Départements + fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux), soit un apport de 7,8 M€,
- une augmentation de 3,2 M€ des allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité locale,

et atténuées par une diminution des versements du FCTVA en 2011 de l'ordre de 15,7 M€, résultant de l'achèvement en 2010 du volet plan de relance économique de ce fonds.

Dématérialisation des échanges

Des relations plus proches se sont tissées en 2011 avec les collectivités territoriales fondées sur le développement du partenariat et la dématérialisation des échanges.

La fusion de la direction des services fiscaux et de la trésorerie générale a ouvert de nouvelles perspectives dans le déploiement de la nouvelle offre de services aux collectivités :

- conseil fiscal étendu notamment aux activités commerciales,
- professionnalisation du conseil et accompagnement financier notamment en matière d'endettement et de suivi des emprunts structurés,
- renforcement du guichet de proximité.

De même, le développement d'engagements contractualisés avec les collectivités locales constitue un axe fort des travaux conduits par la DDFIP dès sa création, engagements qui trouveront à se formaliser sur la base de partenariats concertés visant à améliorer la qualité de service aux élus locaux, la qualité des comptes locaux ainsi que la modernisation de la dépense et de la recette publique locales.

Dans ce contexte, la dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables publics (réseau de la DGFIP) s'est accentuée en 2011, avec notamment le déploiement du portail gestion publique auprès des collectivités et la dématérialisation des flux de dépenses et de recettes, permettant de sécuriser et d'améliorer la fiabilité des transmissions informatisées.

Les efforts en matière de dématérialisation des procédures se sont également poursuivis, avec la promotion de l'offre de services en matière de carte bancaire et de carte d'achat, ainsi qu'avec la possibilité offerte aux usagers et aux redevables des collectivités candidates de payer les divers produits locaux (garderie, cantine, eau,...) par internet.

2 L'Etat face aux défis actuels

Poursuite du plan de soutien à l'agriculture

L'année 2011 a vu la poursuite de l'application du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, qui aura finalement permis de débloquer plus de 7 M€ pour l'agriculture départementale, sous la forme d'allègements de charges, de prises en charge de cotisations sociales ou encore de prêts de trésorerie.

Bilan de la politique agricole commune

La politique agricole commune (PAC) a été relativement stable en 2011 avant une réforme majeure annoncée pour le 1er janvier 2014. La PAC a concerné environ 4 600 exploitants agricoles de l'Allier. Elle a engendré le paiement de plus de 165 M€ aux exploitants concernés, en stabilité par rapport à l'année 2010. Ces montants se répartissent comme suit :

- aides à la surface : 107 M€,
- indemnités compensatoires de handicap naturel : 10 M€,

- mesures agro-environnementales (dont prime à l'herbe agro-environnementale) : 15 M€,
- prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes : 31M€,
- aide aux ovins/caprins : 3M€

Procédure des calamités agricoles activée en septembre 2011

Déclenchée de façon anticipée au printemps 2011 par le ministère de l'agriculture, la procédure des calamités agricoles a concerné le département de l'Allier en raison de la sécheresse exceptionnelle qu'il a connue d'avril à juin. Ainsi, l'ensemble du département a été retenu, avec un taux de perte de 47 % sur les prairies.



L'appui à l'emploi et au développement économique L'accès au logement et à l'hébergement L'Etat partenaire des collectivités face aux défis Le soutien à l'agriculture

Cette procédure a ouvert la possibilité, pour les exploitants agricoles du département, de déposer un dossier de demande d'indemnisation de pertes sur prairies.

Pour bénéficier d'une indemnisation, les exploitants doivent atteindre un taux de perte de produit brut d'exploitation supérieur à 13 %.

Sur 3 343 dossiers envoyés à la DDT, plus de 3 000 ont atteint ce taux limite et ont donc fait l'objet d'un versement. Ce sont ainsi près de 19 M€ qui ont été versés à ces exploitants afin de les accompagner dans ce contexte climatique difficile.



Lutte contre la régression des surfaces agricoles

Mise en place de la commission départementale de la conservation des espaces agricoles en octobre 2011

La préservation des espaces agricoles est une priorité de l'Etat affirmée dans plusieurs textes de lois (Grenelle, loi de modernisation de l'agriculture).

Afin de partager cette vision avec les acteurs du territoire, le Préfet a installé en octobre 2011 la commission départementale de la conservation des espaces agricoles. Regroupant services de l'Etat, collectivités, représentants de la profession agricole et des associations environnementales, cette instance est chargée d'examiner tout projet dont la réalisation implique une perte de surfaces agricoles. Qu'il s'agisse de permis de construire ou de documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et cartes communales), les avis émis par cette commission permettront aux porteurs de projet de mieux prendre en compte la nécessité d'une gestion économe des terres agricoles.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures

La valorisation du dynamisme de l'Allier rural

La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Les infrastructures routières

L'année 2011 a été marquée par la décision concernant l'avenir de la RCEA, prise à l'issue du débat public relatif à l'accélération de la mise à 2 x 2 voies de cet axe. Doivent être soulignées aussi la poursuite d'un programme important de travaux sur la RN 7 et la RCEA, et la déclaration d'utilité publique de l'A. 719, étape essentielle à l'amélioration de la desserte de Vichy.

- A - RCEA

La décision visant à l'accélération de la mise à 2 x 2 voies

La RCEA, pour sa section comprise entre Montmarault dans l'Allier et Chalon-sur-Saône/Mâcon en Saône-et-Loire, est un axe structurant national, mais aussi essentiel pour le développement économique des deux départements qu'elle traverse.

Afin d'accélérer la réalisation de l'aménagement de cet itinéraire, l'Etat a proposé un scénario de mise en concession. Le débat public engagé à partir du 4 novembre 2010 s'est achevé le 4 février 2011. Il a été marqué par une très forte mobilisation du public et des acteurs locaux.



La ministre de l'écologie a retenu, par décision en date du 24 juin 2011, le principe de l'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA dans l'Allier et en Saône-et-Loire sur ses sections Montmarault / Paray-le-Monial, Paray-le-Monial / Ciry-le-Noble et Paray-le-Monial / Mâcon, par mise en concession autoroutière.

En application de cette décision, un comité de suivi a été mis en place et s'est réuni le 29 novembre 2011. Il est associé et informé de l'avancement des études préalables à la déclaration d'utilité publique.

- B - Les travaux d'investissements routiers en 2011

Le montant total des dépenses réalisées en 2011 dans le cadre des chantiers routiers s'élève à 32,3 M€. Cet engagement financier de l'Etat, ainsi que les travaux réalisés sous le régime de la concession autoroutière par la société APRR ont permis de franchir une étape décisive dans la modernisation de la desserte de l'agglomération montluçonnaise.

2011 a été l'année de la fin des travaux de mise à 2 x 2 voies du **contournement de Montluçon par la RCEA**, avec mise en service en septembre de la section comprise entre les échangeurs de Châteaugay et du pont des Nautes.

L'**antenne autoroutière de l'A. 714** a également été mise en service entre Bizeneuille et l'échangeur du pont des Nautes.

Est ainsi intervenu l'**achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la RN 145 - RCEA** entre la limite du département de la Creuse, Montluçon et l'A. 71.

Sur la **RCEA**, également dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies, les travaux de terrassement, d'assainissement et de chaussées entre Cressanges et Bresnay se sont poursuivis.

Sur la **RN 7**, le chantier de la déviation de Villeneuve-sur-Allier a concerné la construction de l'ensemble des ouvrages d'art. L'aménagement de la RN 7 entre Saint-Prix et la Loire a été retardé en raison d'un litige lié à un contentieux juridique avec une entreprise.

Une attention particulière a été portée au dossier de la **déviations de Varennes-sur-Allier** afin de garantir un engagement du chantier. En raison de la sensibilité environnementale du site traversé, des études complémentaires et une procédure de demande de dérogation au titre des espèces protégées ont dû être menées à bien en 2011.

Des préconisations environnementales spécifiques seront intégrées pour la réalisation des travaux et la requalification environnementale d'espaces connexes au chantier sera réalisée.



3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures

La valorisation du dynamisme de l'Allier rural

La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

- C -

Desserte de l'agglomération de Vichy

La mise en service du prolongement de l'A.719 qui est attendue en 2015, revêt une grande importance. Le projet de prolongement de l'autoroute A.719 entre Gannat et l'entrée ouest de Bellerive-sur-Allier, a été déclaré d'utilité publique par décret, le 16 août 2011.

La société APRR concessionnaire a engagé les études et procédures en concertation avec les collectivités concernées.

Au titre du contournement nord-ouest, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, plusieurs études ont été engagées en 2011, antérieurement à la constitution du dossier préalable à la déclaration d'utilité publique : une première étude, qui porte sur les aspects environnementaux et une autre relative au trafic. Un comité de suivi réunissant les différents partenaires est mis en place sous la responsabilité du Préfet de l'Allier, début 2012.



Les infrastructures ferroviaires

- A -

Ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon

Le débat public concernant le projet de LGV POCL s'est déroulé du 4 octobre 2011 au 25 janvier 2012.

Parmi les 27 réunions publiques qui ont été organisées, 4 se sont tenues dans l'Allier :

- 3 réunions de proximité à Vichy, Moulins et Montluçon,
- 1 réunion thématique à Moulins sur le thème de la vitesse.

La participation totale aux réunions publiques en Allier est évaluée à plus de 3 500 personnes (sur les 14 000 recensées par la commission nationale du débat public (CNDP) au cours des 27 réunions qu'elle a organisées). Par ailleurs, 16 « cahiers d'acteurs » (sur 220 reçus par la CNDP) proviennent de personnes morales de l'Allier et 88 avis émanant de d'habitants de l'Allier ont été déposés sur le site internet (sur un total de 818 reçus par la CNDP).

Ces données traduisent une forte mobilisation du public, des élus, des collectivités locales, des acteurs socio-professionnels et du monde associatif.

Au fur et à mesure de l'avancement du débat, les positions exprimées en fonction des scénarios se sont rapprochées entre les différents acteurs avec l'objectif d'aller vers un scénario de consensus indispensable à la concrétisation du projet.

Après publication au printemps 2012 du rapport de la commission particulière du débat public, Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage du projet, devra décider de la suite qu'il donne ou non à ce projet, avant fin juin 2012. Si ce projet est validé, un dispositif de concertation d'après débat public sera envisagé (information, rencontres publiques et ateliers thématiques, etc.).

Le Préfet de la Région Auvergne, Préfet coordinateur de ce projet, a rappelé que, celui-ci étant inscrit dans le Grenelle de l'environnement et dans le projet de schéma national d'infrastructures de transport, avait toutes les chances de voir le jour. La convergence forte en faveur d'une option de passage conforte cette opinion.



- B -

La modernisation du réseau ferroviaire : le contrat de projet Etat-Région (CPR) et le « plan rail »

Dans le contrat de projets 2007- 2013, l'Etat et la Région ont inscrit un volet « ferroviaire et transports collectifs » important d'un montant total de 237 M€, dont un engagement de l'Etat à hauteur de 70 M€.

Les partenaires ont souhaité compléter le programme du CPR pour permettre un développement plus affirmé de l'usage du transport ferroviaire à l'échelle auvergnate. Ainsi, l'Etat, la Région Auvergne et RFF ont signé en février 2009 un plan rail. D'un montant total de 213 M€, la participation de chacun des partenaires est de 60 M€ pour l'Etat, 60 M€ pour la Région et 93 M€ pour RFF.

Fin 2011, 71 % des crédits d'Etat pour les actions ferroviaires du CPR étaient engagés et 75 % de ceux du plan rail.

Les chantiers ont intéressé l'aménagement de franchissements routiers sur l'axe Paris - Moulins - Vichy - Clermont-Ferrand, ainsi que l'amélioration de la voie.

Le CPR et le plan rail, en leurs volets financés intégralement par RFF, comportent également des travaux d'amélioration des voies : Montluçon - Bourges et Gannat - Montluçon - Lavaufanche.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures

La valorisation du dynamisme de l'Allier rural

La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale



- D -

Le pôle d'échange intermodal de Moulins
Principale réalisation 2011
au titre du CPER
Volet ferroviaire

Les travaux d'aménagement du pôle d'échange intermodal de Moulins ont été réalisés en 2011. Cette modernisation d'importance de la gare de Moulins a bénéficié d'un concours financier de l'Etat de 1 077 000 € pour un montant total de travaux de 7,9 M€.

Ce programme a associé Moulins Communauté, RFF, la SNCF, le Département, la Région et l'Etat.

Il permet une amélioration considérable des conditions d'échange entre les modes de transports et implique une coordination étroite des différentes autorités organisatrices : SNCF, TER par la Région, transports urbains, transports collectifs départementaux.



- C -

L'accent mis sur le plan rail volet « fret »

Au titre du plan rail, l'opération de rénovation de la ligne ferrée fret entre Vichy et Puy-Guillaume a été engagée (4,5 M€). Elle illustre la volonté de l'Etat d'apporter l'appui nécessaire à la revitalisation du fret ferroviaire en Allier. Dans le cadre de ce plan rail fret, les sections Moulins - Souvigny, La-Ferté-Hauterive - Saint-Pourçain-sur-Sioule et Vichy - Cusset feront également l'objet de travaux de remise à niveau.

Les dessertes terminal fret constituent un atout du département pour le développement des entreprises, comme en atteste la décision d'implantation d'entreprises industrielles dans le département en raison de l'existence de tels embranchements ferrés.

Mise en œuvre du volet territorial du contrat de projets Etat/Région (CPER)

Le CPER 2007-2013 comporte un volet territorial qui, pour l'Allier, correspond à la mobilisation de 5 M€ de crédits du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) au profit de la réalisation d'équipements structurants.

Les négociations engagées en 2010 ont permis en 2011 de réviser à mi-parcours ce volet territorial du CPER, avec signature d'un avenant.

Cet avenant a permis notamment, d'assurer le financement du parc paléontologique de Gannat, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Allier, avec mobilisation d'une aide de l'Etat de 1 M€ dès 2011.

Ce volet territorial vise également à conforter la vocation logistique de l'Allier. Après l'appui apporté aux projets de l'agglomération montluçonnaise et de la communauté de communes de Lapalisse, les services de l'Etat ont accompagné la communauté d'agglomération de Moulins dans la phase préparatoire au projet LOGIPARC. Cet équipement, également inscrit au volet territorial du CPER, bénéficie d'une aide de l'Etat de 1 M€.

La valorisation du patrimoine historique de l'Allier bénéficie aussi d'un concours de l'Etat au titre du CPER par l'aide apportée au Conseil Général afin de poursuivre la réhabilitation du château des ducs à Moulins (231 000 € de FNADT attribués en 2011).

Réalisation d'un observatoire des zones et parcs d'activités de l'Allier

La démarche fait suite au besoin de mieux connaître les zones d'activités existantes sur le territoire du département en appui d'une politique d'aménagement cohérente du territoire. Un premier inventaire avec des données chiffrées et cartographiées des zones d'activités est ainsi réalisé par la DDT.

Ce travail, mené en partenariat avec les collectivités, a été formalisé en décembre 2010 par une convention d'échange de données entre l'Etat, le Conseil Général et le Comité d'Expansion Economique de l'Allier. Il a abouti en septembre 2011 à la mise en ligne d'un observatoire des zones et parcs d'activités de l'Allier sur le site internet du Comité d'Expansion Economique de l'Allier.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures

La valorisation du dynamisme de l'Allier rural

La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Le très haut débit

Les politiques publiques doivent prendre en compte l'ampleur et la rapidité des mutations en cours liées à la révolution numérique. Les réseaux de très haut débit de nouvelle génération en fibre optique visant à se substituer à la boucle locale cuivre actuelle, représentent le nouveau défi du 21^{ème} siècle.

Le soutien au développement de l'économie numérique est pour l'Etat un volet important du programme « d'investissements d'avenir ».

Le schéma directeur territorial de l'aménagement numérique (SDTAN) issu de la réflexion engagée conjointement par l'Etat, la Région, les 4 départements et les 6 agglomérations d'Auvergne, a défini les axes de l'intervention publique.

Le déploiement de ce réseau numérique très haut débit impliquera une action coordonnée des opérateurs privés et de la collectivité publique.

Les opérateurs privés ont fait part à l'autorité de régulation (ARCEP) de leur intention de déployer un réseau en co-investissant dans les 3 agglomérations de l'Allier.

L'opérateur ORANGE sera opérateur aménageur dans le périmètre des 3 communautés d'agglomération de Moulins, Vichy et Montluçon, les autres opérateurs étant co-investisseurs.



Le déploiement du réseau très haut débit dans ces agglomérations pourra être engagé à partir de 2013. Il doit être précisé que ces réseaux seront ouverts à tous les opérateurs de services.

Hors des agglomérations, le SDTAN prévoit la mise en place d'un réseau d'initiative publique.

Les travaux préparatoires à la création d'un tel réseau se sont poursuivis activement pendant l'année 2011 en associant Région, Départements, et services de l'Etat. Les collectivités territoriales du département, en particulier les communautés de communes, ont été informées de ces travaux préparatoires par des réunions départementales d'information.

Afin de veiller à la complémentarité des investissements privés et du réseau d'initiative publique, une commission de concertation pour l'aménagement numérique a été mise en place sous l'autorité du Préfet de Région, associant toutes les parties intéressées.

Par l'adoption rapide de son SDTAN, puis d'une convention partenariale pour les agglomérations avec l'opérateur aménageur du réseau d'intérêt privé, et enfin par l'élaboration bien avancée du projet de réseau d'initiative publique pour les zones rurales, l'Auvergne est exemplaire dans la définition et la mise en place de son plan d'aménagement, ainsi que par la gouvernance partagée entre l'Etat, la Région et les autres collectivités.

Au vu de ce programme, l'Etat a annoncé un accord de principe de financement par le fonds national pour la société numérique de 35 M€ au titre de la 1^{ère} phase de déploiement du réseau régional d'initiative publique 2013-2016.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
 La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
 La préservation du patrimoine
 L'éducation
 Le schéma départemental de coopération intercommunale

La revitalisation des territoires et leur diversification économique

Des pôles d'excellence pour construire le rural de demain

Par l'appui apporté à des pôles d'excellence rurale (PER), l'Etat soutient des projets cohérents, innovants et créateurs d'emplois en territoire rural. Ils doivent impliquer une démarche de partenariat public-privé, prenant en compte le développement durable.

Après une première phase de mise en œuvre entre 2005 et 2009 dans l'Allier concernant 3 projets (Excellence Bois en Montagne Bourbonnaise, Naturopôle en Val de Sioule, Alliance Ville Campagne à Marcillat-en-Combraille), la seconde sélection nationale en 2010 - 2011 a permis de retenir 5 pôles d'excellence :

- « Développement d'une offre de mobilité durable en territoire rural » sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général sur le thème des transports dans l'espace rural,
- la seconde phase du « Parc Naturopôle Nutrition Santé »,

- « Cultiver la mémoire pour préparer l'avenir à Jaligny-sur-Besbre » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise,
- « Valorisation et innovation par la réalité virtuelle » en Pays Saint-Pourcinois sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois,
- « Pôle de développement des métiers de la filière bois » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

Les conventions cadres entre l'Etat et la structure en charge de la conduite de chacun de ces pôles ont été signées.

Les premières actions se sont mises en place dès le 2^{ème} semestre 2011. La mise en œuvre des actions dans le cadre de ces pôles d'excellence se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2014, ou le 30 juin 2015 selon la date de labellisation des programmes.

Au total, il est prévu d'engager plus de 16 M€ d'investissements au titre de ces pôles d'excellence au bénéfice du développement rural. L'appui financier de l'Etat et des fonds européens s'élèvera à 5 M€ dont 3,5 M€ au seul titre du FMM (fonds ministériel mutualisé correspondant aux financements d'Etat spécifiques aux PER).

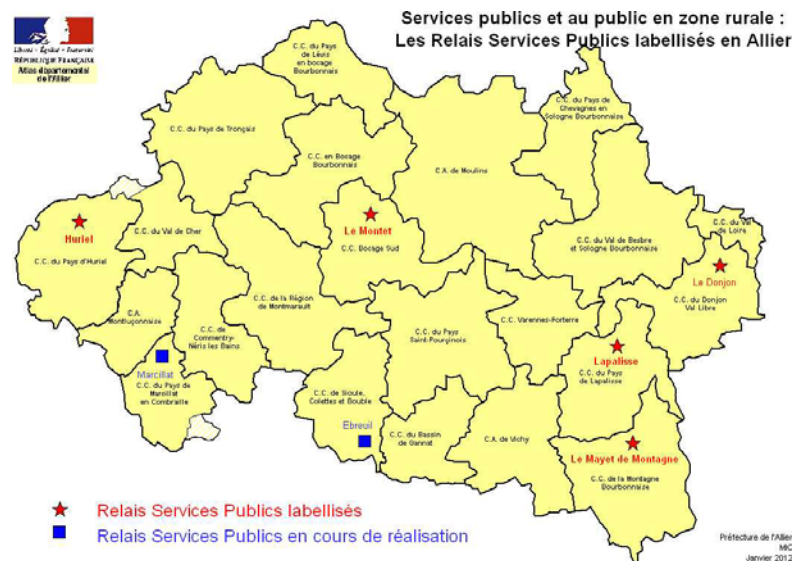
Le maintien des services publics en milieu rural

Un espace rural attractif par la présence de services au public

Le soutien à la création et au développement d'un réseau de relais services publics polyvalents (RSP), dont le fonctionnement et l'organisation répondent aux exigences de qualité et de disponibilité fixées par la charte nationale des relais services publics, est une priorité de l'Etat en Allier.

Ce réseau de RSP comporte désormais 5 relais effectivement labellisés et en fonctionnement. Un 6^{ème} relais, d'ores et déjà ouvert au public, sera prochainement labellisé à Marcillat-en-Combraille. Un 7^{ème} est en cours de labellisation à Ebreuil.

Le soutien de l'Etat à la mise en place de ce réseau de 7 RSP en Allier représente un effort financier de 936 000 €, dont 646 000 € pour le soutien au premier investissement et 290 000 € pour l'appui au démarrage du fonctionnement.



3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural

La préservation du patrimoine
L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

L'accès aux services de santé de proximité

L'accès aux services de santé de proximité, qui correspond à une forte attente de la population, est un élément indispensable à l'attractivité des territoires ruraux.

Il appartient à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de définir les conditions de mise en place de l'offre de santé de premier recours dans les territoires avec les professionnels de santé.

Les collectivités locales, et l'Etat par ses aides financières, peuvent apporter leur appui aux initiatives prises s'inscrivant dans la politique définie par l'ARS, en particulier pour créer des maisons de santé pluriprofessionnelles.

Depuis 2009, l'Etat en Allier aide à la réalisation de projets de maisons médicales par les collectivités.

Fin 2011, ce sont 4 créations de maisons médicales qui ont été financées par l'Etat : Montmarault, Ainay-le-Château, Le Donjon, Chevagnes, représentant 534 000 € d'aides au total.

2 nouveaux projets, en cours d'élaboration, ont fait l'objet d'un suivi attentif des services de l'Etat en 2011 à Lapalisse et Saint-Pourçain-sur-Sioule. Les projets médicaux correspondants ont été validés par l'ARS. La mise en œuvre des projets immobiliers devrait pouvoir intervenir dans les prochains mois.



prioritaire des ressources à la prise en charge des besoins d'équipements des territoires ruraux : écoles, centres de loisirs, maintien des services nécessaires à la population, grands équipements culturels et sportifs, etc.

En 2011, la dotation s'est élevée à 4 936 028 €, en augmentation de 2,6 % par rapport au cumul DGE - DDR de 2010. Les crédits ainsi alloués au département de l'Allier ont permis le financement de projets d'un coût d'investissement total de 23 M€.

Plus de la moitié du montant des aides ainsi accordées contribuent à la réalisation de projets de création ou de modernisation d'équipements culturels ou sportifs, d'écoles et de centres d'accueil d'enfants. A noter qu'une part croissante des crédits permet d'aider les communes à faire face à la mise en œuvre des réalisations prescrites au titre de la mise en accessibilité des cheminements et bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Conformément aux orientations adoptées par la commission d'élus, une priorité forte est accordée aux projets des collectivités rurales à faibles ressources.

Le montant moyen attribué aux communes éligibles à la DETR est de 14,3 €/an/habitant, mais il atteint 20,7 € pour celles de moins de 2 000 habitants qui ont un niveau de ressources inférieur à la moyenne.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

2011 a été la 1^{ère} année de mise en œuvre de la DETR, dotation issue de la fusion des anciennes dotations globale d'équipement (DGE) et de développement rural (DDR). La nouvelle commission d'élus, désormais composée de 9 représentants des présidents de communautés de communes et de 8 représentants des maires, a été installée dans sa mission de définition des critères et conditions d'intervention de la DETR dans l'Allier.

Elle a reconduit la politique mise en place les années précédentes au titre de la DDR et de la DGE, avec confirmation du dispositif de solidarité entre les communes et affectation

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Le patrimoine naturel et l'environnement

- A -

Gestion des zones Natura 2000 : évaluation des incidences du réseau

Le réseau Natura 2000 dans l'Allier

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen visant à la préservation de la biodiversité par conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, en accord avec les exigences socio-économiques locales.

Ce réseau est issu de l'application des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».



Le réseau Natura 2000 dans l'Allier est constitué de 23 sites, représentant une superficie totale d'environ 64 000 hectares, soit 9 % du territoire.

Les grands types de milieux rencontrés sur ces sites sont : des vallées alluviales, des massifs forestiers, des zones d'étangs, des gorges, des rivières de montagne, des gîtes à chauve-souris, des pelouses calcaires ou des coteaux à orchidées.

Chaque site Natura 2000 doit être doté d'un document d'objectifs (DOCOB), qui fixe les mesures de gestion à mettre en œuvre, afin de garantir la conservation des espèces ou des habitats naturels pour lesquels le site a été désigné.

Bilan de l'avancement du réseau en 2011

Concernant les 18 sites « Habitats », 14 sont pourvus d'un DOCOB validé, et 4 sont en cours de rédaction. 3 de ces sites sont portés par une collectivité.

Concernant les 5 sites « Oiseaux », 3 sont pourvus d'un DOCOB validé, et 2 sont en cours de rédaction.



Gestion du réseau Natura 2000

En France, la gestion du réseau Natura 2000, qui a pour objectif le maintien ou la restauration du bon état de conservation des sites, se décline en 2 volets.

➤ **Un volet incitatif**, avec des outils disponibles pour la mise en œuvre d'actions conservatoires :

- les contrats Natura 2000, qui permettent de financer des actions de restauration du milieu naturel,
- les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), qui incitent les exploitants agricoles à mettre en place des pratiques respectueuses du milieu, par un versement annuel compensant les surcoûts ou les manques à gagner induits,
- les chartes Natura 2000, qui ouvrent droit aux propriétaires s'engageant dans des pratiques de gestion respectueuses des habitats naturels, à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Bilan de la politique contractuelle conduite en 2011

- 4 chantiers ont été réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000, et 2 ont été initiés.
- 3 100 ha ont été contractualisés via des MAET, représentant 122 dossiers présentés, sur 9 sites.
- 240 ha ont été engagés au titre des chartes Natura 2000, en 9 dossiers déposés, sur 6 sites.

➤ **Un volet réglementaire**, avec l'application des évaluations d'incidences.

L'évaluation des incidences n'est pas destinée à empêcher la réalisation de certains projets sur les sites Natura 2000. Ce dispositif doit simplement amener les pétitionnaires à s'interroger sur l'impact de leurs activités sur les habitats et les espèces, puis à proposer, le cas échéant, des mesures de suppression - atténuation - compensation de cet impact.

Le dispositif s'articule actuellement autour de 2 listes. Ces listes (une nationale et une première liste locale) contiennent uniquement des activités déjà soumises à une procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation préfectorale.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Bilan de la mise en place
du régime d'évaluation
des incidences en 2011

La liste nationale a été fixée par décret le 9 avril 2010, regroupant 29 activités. Elle est entrée en application progressive à partir du 1^{er} août 2010.

La 1^{ère} liste locale a été élaborée à partir d'une liste de référence. Pour l'Allier, ce sont 17 activités qui ont été choisies parmi les plus impactantes. Elle a été fixée par arrêté préfectoral le 27 mai 2011.



- B -

Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, les services de l'Etat dans l'Allier participent à l'atteinte des objectifs des différents défis, par la déclinaison locale des politiques nationales.

Ainsi, en matière de production d'énergies renouvelables par des centrales photovoltaïques au sol, une doctrine de l'Etat en Allier a été définie et partagée. Elle permet un développement équilibré de ces installations sur le territoire, dans le respect de la biodiversité, des espaces agricoles et des paysages.

- C -

Politique territoriale de développement durable

Lancement de l'atlas régional des paysages

Le 23 mai 2011 a eu lieu la journée de lancement de l'atlas régional des paysages.

L'objectif de l'atlas est de :

- présenter un document de connaissance partagé concernant les paysages d'Auvergne et les enjeux qui y sont liés,
- constituer un outil pédagogique, matière à réfléchir pour ceux qui, en élaborant des projets, construisent les paysages de demain,
- établir un état de référence en 2011 des paysages auvergnats et des enjeux identifiés par les acteurs du paysage et, à ce titre, la suite des 4 inventaires départementaux de paysage.

Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 des entreprises de transport

L'action conjuguée de la DREAL Auvergne et de la direction régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a permis, depuis 2009, à 30 entreprises de transports routiers de marchandises auvergnates, de signer la charte nationale « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent ».



L'Auvergne a été une des premières régions à décliner en 2009 cette charte nationale, et représente actuellement 6 % de l'ensemble des entreprises de transports signataires de la charte en France (436 entreprises au total). Les économies réalisées atteignent 6,9 millions de litres de carburant et 18 446 tonnes de CO2 en Auvergne.

Le département de l'Allier occupe en 2011 le 1^{er} rang en Auvergne avec 11 chartes en cours, soit 39 % des signatures auvergnates et 3% des signatures au niveau national.

4 entreprises ont signé cette charte en 2011 : TRANSPORTS BOURIN, TRANSPORTS YZEURIENS, TVE LOGISTIQUE et DEMELOC qui est la 1^{ère} entreprise de déménagement à signer la charte CO2 en Auvergne et la 2^{ème} au niveau national.

Les plans d'action des 11 entreprises de l'Allier concernent 475 véhicules et 504 chauffeurs. Ils représentent une économie potentielle de 1 300 000 litres de carburant soit 3 467 tonnes de CO2.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

- D -

Gestion durable des ressources minérales : révision du schéma des carrières de l'Allier

La DREAL a finalisé la révision du schéma des carrières du département de l'Allier, réalisé son évaluation environnementale et lancé les procédures de consultation. Le schéma révisé sera définitivement approuvé au printemps 2012.

- E -

Révision du plan départemental de gestion des déchets non dangereux

Depuis l'adoption de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son décret du 29 novembre 2005, le Conseil Général de l'Allier est compétent en termes de planification dans le domaine des déchets ménagers et assimilés.

La révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux a été engagée par le Conseil Général entre juillet 2009 et janvier 2012.

Ce nouveau projet de plan intègre les objectifs des lois « Grenelle 1 et 2 » et les dispositions introduites notamment par le décret du 11 juillet 2011.

Les nouveautés notables par rapport au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) de 2004 sont : la prise en compte de la dimension prévention, la prise en compte des déchets des activités économiques (hors BTP), le recensement des installations existantes et des projets en cours.

Les projections sont dorénavant sur 6 et 12 ans soit 2012-2018- 2024. Il doit prendre en compte les interfaces avec le plan déchets du BTP.



- F -

Rénovation des berges de l'Allier à Vichy

L'histoire de Vichy est intimement liée à la rivière Allier, volontiers qualifiée de « dernière grande rivière sauvage d'Europe », et son avenir repose en partie sur sa capacité à mettre en valeur cette position privilégiée de ville installée sur la rivière. De grandes opérations sont actuellement lancées à des niveaux d'avancement différents, afin de poursuivre ce développement urbain de Vichy en relation avec sa rivière.

Au vu des investissements programmés et des aménagements prévus en rive droite de l'Allier, la ville de Vichy avait fait part, en 2010, de son souhait de maîtriser la gestion de ce territoire, actuellement assurée par l'Etat (et la DDT par délégation) au travers des autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial, moyennant versement d'une redevance annuelle : par les opérateurs privés qui y développent principalement des activités de services (loisirs, restauration, ...) et par la ville (Rotonde du Lac, port et plages).

Les échanges entre les services de l'Etat et la ville de Vichy, courant 2011, ont abouti à la proposition de mise à disposition des plages de la rive droite situées sur le domaine public fluvial par voie d'une convention de gestion, qui devrait être signée prochainement.

Le patrimoine historique et culturel

Aider à transmettre aux générations futures le patrimoine historique et culturel est une mission essentielle de l'Etat.

Enrichir notre culture par la création contemporaine est aussi une priorité.

Un patrimoine vivant et une vie culturelle dynamique sont des atouts essentiels pour l'avenir du territoire.

Quelques actions exemplaires en 2011 illustrent cette dimension essentielle de l'action de l'Etat en Allier.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

- A -

Une nouvelle étape au centre dramatique national (CDN) de Montluçon

La mission fondamentale d'un centre dramatique est la création théâtrale. C'est un lieu de référence régionale et nationale où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la formation.

C'est aussi un lieu privilégié d'accès des publics au théâtre. Il fait vivre les œuvres du patrimoine, contribue à la création d'un répertoire contemporain et participe à l'expérimentation de nouvelles formes scéniques.

Le centre dramatique national de Montluçon, issu de la création des « Fédérés » en 1976, bénéficie depuis 1993 du label de centre dramatique national et de contrats de décentralisation dramatique.

Le financement est assuré par une convention triennale associant l'Etat, la Ville, le Département et la Région. En 2011, le soutien financier de l'Etat à ce titre s'est élevé à 1 M€.

L'année 2011 marque une nouvelle étape dans la vie de ce CDN puisque Mme LIEGEOIS cesse sa mission et une nouvelle direction lui succède en 2012.



- B -

Le plan musée et le musée de Montluçon

Le musée de Montluçon s'est orienté dès les années 1990 vers la constitution d'une collection originale autour de la notion de musique « vivante-populaire-actuelle ».

Les projets validés par la commune et le service des Musées de France prévoient le redéploiement des collections dans deux hôtels particuliers, propriétés de la ville : Charnisay et Méchain, situés dans le centre ancien. L'un fait l'objet d'une démolition et d'un geste architectural contemporain ; l'autre, daté du 18^{ème} siècle, est réhabilité.

Les travaux ont considérablement avancé en 2011.

Le coût du projet s'élève à 13,8 M€, le financement au titre du ministère de la culture étant de 2,48 M€, accompagné d'une aide Etat FNADT de 300 000 €.

Le dossier de validation définitive de la muséographie est aussi en cours.

Sa vocation est de restituer l'histoire des courants musicaux à partir des contenus esthétiques (genres, répertoires musicaux, ...), ethnographiques (usages de la société, acteurs, esthétique du temps) et instrumental, de 1750 aux années 1990, non seulement par la présentation d'instruments mais aussi par l'évocation des rapports sociaux liant musique et société.

- C -

Le centre national du costume de scène (CNCS)

Seconde opération financée par l'Etat dans l'Allier au titre du « plan musée », le centre national du costume de scène et de la scénographie a engagé les études visant à la création d'un espace destiné à permettre la présentation permanente des collections données au CNCS par la fondation NOUREEV.

Cet établissement public de coopération culturelle est constitué de l'Etat, de la ville de Moulins, de l'Opéra national de Paris, de la Bibliothèque nationale de France et de la Comédie française.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine

L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale



- D - La réhabilitation des monuments historiques

L'Allier comporte un patrimoine monumental exceptionnel, présent tant au sein des villes que des espaces les plus ruraux.

La diversité et l'intérêt de ce patrimoine en font un atout pour le développement économique, en particulier touristique du département.

L'Etat intervient par sa politique de préservation et de valorisation de ce patrimoine en raison :

- de sa mission qui consiste à veiller à la préservation du patrimoine commun de la nation à travers les siècles en assurant ou contribuant au maintien de ses éléments essentiels. A ce titre, l'Etat a charge de prendre les mesures réglementaires nécessaires, en contribuant au financement des travaux pour les édifices appartenant aux collectivités, mais aussi en qualité de propriétaire d'édifices d'Etat (la cathédrale de Moulins, le château de Chareil-Cintrat, la Bible de Souvigny, etc.),

- du nécessaire appui financier aux propriétaires publics (collectivités territoriales) ou privés afin de garantir la réhabilitation effective des monuments. Ceci concerne tout particulièrement les communes les plus rurales dont les budgets communaux sont souvent sans commune mesure avec l'ampleur des chantiers à conduire,

- du caractère essentiel de sa contribution au développement touristique et économique du département, ainsi que de la politique culturelle.

En 2011, le concours financier de l'Etat aux travaux réalisés sur les monuments a dépassé 1,5 M€ en Allier.



Les chantiers 2011 ont concerné notamment les églises de :

- La Celle,
- Colombier,
- Fleuriel,
- Saint-Pourçain-sur-Sioule,
- Saint-Pierre à Montluçon,
- Buxières-les-Mines,
- Laféline,
- Saint-Menoux,
- mais aussi le prieuré de Souvigny, le théâtre Opéra de Vichy, le donjon de Gayette, et le hameau de Neuglise à Bessay-sur-Allier.

L'Etat a apporté un concours en 2011 de 1,6 M€ au financement du fonctionnement de ce centre.

L'année 2011 a marqué la 5^{ème} année d'ouverture de ce « Musée de France » créé à l'initiative de l'Etat.

La fréquentation totale de l'année 2011 a atteint plus de 80 000 visiteurs, en nette progression par rapport à 2010.

Ce centre est devenu un élément fort d'attractivité du territoire, totalisant fin 2011, 378 000 visiteurs depuis son ouverture le 2 juillet 2006.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
 La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
 La préservation du patrimoine
 L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Résultats des élèves de l'Allier en 2011

- A - Pour les écoles

Aux évaluations nationales de CE1 et de CM2, les élèves de l'Allier ont obtenu des résultats très proches des moyennes nationales aussi bien en français qu'en mathématiques. Les pourcentages d'élèves n'ayant pas les acquis suffisants sont légèrement plus faibles que ceux observés au niveau national. Le pourcentage d'élèves ayant au moins un an de retard à l'entrée en 6^{ème} continue sa baisse. Il s'établit désormais à 15 % (21 % en 2008).

- B - Pour les collèges et les lycées

La réussite aux examens (public et privé sous contrat)

Le taux de réussite au brevet a baissé de 1,46 % entre 2010 et 2011 pour revenir au niveau de réussite des années 2008 et 2009.

	Allier	Académie	France
Diplôme national du brevet (toutes séries confondues)	79,7 %	84,9 %	83,3 %

A l'examen du baccalauréat, les résultats sont satisfaisants.

	Allier	Académie	France
Baccalauréat général	88,7 %	89,8 %	88,2 %
Baccalauréat technologique	87,1 %	85,3 %	82,3 %



L'orientation en fin de 3^{ème} (public)

En fin de 3^{ème}, l'orientation vers la seconde générale et technologique est presque stable par rapport à 2010. L'écart demeure significatif avec la performance académique.

	Allier	Académie
Seconde générale et technologique	56,54 %	61 %



Le redoublement

Le taux de redoublement diminue encore à tous les niveaux du collège mais augmente en fin de 2^{nde} générale et technologique, se situant au-dessus du taux académique.

Niveau	Allier	Académie
6 ^{ème}	3 %	2,7 %
4 ^{ème}	2 %	2,8 %
3 ^{ème}	2,2 %	2,8 %
2 ^{nde}	16,2 %	14,7 %



3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine
L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Les priorités nationales et académiques et leurs déclinaisons départementales dans les écoles, les collèges et les lycées

- A -
Améliorer les acquis et les résultats des élèves dans le cadre de l'école du socle

Les objectifs suivants ont été tout particulièrement recherchés :

- poursuivre la réduction des redoublements,
- diminuer, en particulier en mathématiques, le pourcentage d'élèves n'ayant pas des compétences suffisantes aux évaluations de CE1 et CM2,
- viser la maîtrise du palier 1 (fin CE1), du palier 2 (CM2) et du palier 3 (3^{ème}) du socle commun de connaissances et de compétences par tous les élèves,

- améliorer le taux de réussite au diplôme national du brevet,
- augmenter le taux de passage et de réussite en seconde générale et technologique.

Pour ce faire, une attention forte a été portée sur :

- l'application stricte des programmes de l'école primaire et du collège avec l'accent mis sur la formation des enseignants des écoles en sciences et en mathématiques,
- l'enseignement des langues vivantes, obligatoire dès le CE1, mis en place sous la forme d'une sensibilisation au CP et à l'école maternelle,
- des liaisons maternelle/élémentaire et élémentaire/collège renforcées pour un parcours scolaire plus fluide,
- la maîtrise de la langue.



- B -
Poursuivre la réforme du lycée

Il a été notamment veillé à :

- éviter les décrochages notamment au lycée professionnel,
- réduire encore l'échec en fin de seconde,
- développer l'ambition des jeunes en matière d'orientation post-bac.

Pour cela, les élèves fragiles en seconde générale et technologique ont été accueillis dans le cadre d'un dispositif départemental et 94 élèves ont pu en bénéficier avec un taux de passage en 1^{ère} de 60 %.

Par ailleurs, dans tous les lycées en seconde, ont été mis en place du tutorat, de l'accompagnement personnalisé, des enseignements d'exploration et des stages de remise à niveau.

- C -
Renforcer les dispositifs de la réussite scolaire



ECLAIR
(école collège lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite)

Les secteurs des collèges Jules Verne et Jean Zay à Montluçon sont inclus dans ce dispositif. Ils se sont dotés d'un contrat d'objectifs signé par le Recteur. Le renforcement de l'innovation pédagogique, la désignation de préfets des études et le choix par le chef d'établissement des professeurs candidats pour exercer dans le collège constituent les nouveautés de ce dispositif.



Internats d'excellence

Dans le département, 3 collèges et 4 lycées disposent au total de 92 places en internat d'excellence. Cependant, seuls 5 établissements sur les 7 ont reçu en 2011 des financements de l'ACSÉ, pour les places occupées par des élèves issus des territoires de la politique de la ville, au titre de l'année scolaire 2011 - 2012.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine
L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale



Lutte contre l'absentéisme

Le protocole départemental a été arrêté en 2010/2011. Le nombre d'élèves signalés en absentéisme est plutôt stable.

	2009/2010	2010/2011	Nouvelle procédure	
			janvier 2011 à juin 2011	septembre 2011 à février 2012
Nombre d'élèves signalés en absentéisme	312	288	83	169
Nombre d'élèves en absentéisme persistant	53	65	29	24
Demande de suspension CAF	sans objet	0	0*	4
*171 au niveau national				

Les élèves absentéistes ont en majorité entre 14 et 16 ans et sont le plus souvent scolarisés dans les collèges ou les lycées professionnels. L'absentéisme est plus important en décembre et janvier, ainsi qu'en fin d'année scolaire. Un suivi mensuel des situations d'absentéisme est effectué par les personnels des services départementaux de l'Education Nationale, également en charge du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire.



Lutte contre le décrochage scolaire

Dans le département, ce dispositif est placé sous la responsabilité du Préfet et un coordonnateur est chargé de sa mise en œuvre. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs en charge de ce dossier. Des plateformes, composées du directeur du CIO, d'un proviseur de lycée et d'un responsable de la Mission Locale ou d'un CFA, ont été constituées dans les 3 bassins du département.

Public visé : jeunes de plus de 16 ans, scolarisés l'année précédente, mais sans diplôme et qui ne sont ni scolarisés, ni inscrits en apprentissage, l'année scolaire en cours à la date du traitement des listings.

Lors de sessions de suivi et d'orientation, ces jeunes décrocheurs reçoivent un accueil personnalisé et un contact immédiat pour définir un parcours de formation et/ou de qualification qui leur permettra d'accéder plus tard au marché de l'emploi.

Un autre volet essentiel : la consolidation de la démarche de prévention du décrochage au sein de chaque collège et de chaque lycée.

ERS (établissement de réinsertion scolaire) :

L'ex-lycée Maurice Guyot de Montluçon accueille depuis le 3 octobre 2011 les premiers collégiens perturbateurs qui peuvent bénéficier d'une scolarité aménagée et de l'internat. La création de cette structure a été permise grâce à un partenariat d'exception entre le Conseil Général, la Mairie de Montluçon, le service de protection judiciaire de la jeunesse et le Rectorat.



Développer la scolarisation des élèves en situation de handicap

A la rentrée 2011, 1 046 enfants et jeunes en situation de handicap étaient scolarisés, soit 140 de plus qu'en 2010.



Développer la diffusion des usages numériques

Les ENT (environnements numériques de travail) sont désormais présents dans tous les collèges et lycées grâce à l'engagement des collectivités.

Une réflexion est en cours avec les associations des maires et des maires ruraux pour un plan de diffusion des ENT dans le 1^{er} degré.

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
 La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
 La préservation du patrimoine
 L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Renforcer la transmission des valeurs de la République

L'instruction morale est réintroduite à l'école primaire.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen doit être affichée dans chaque classe.

La participation des enfants chantant « La Marseillaise » aux manifestations commémoratives a été fortement encouragée en 2011.



Développer la responsabilité des acteurs

Tous les collèges et lycées ont formalisé leur contrat d'objectifs signé par le Recteur avec des cibles chiffrées à atteindre en 2014.

Les effectifs scolaires en 2011

	Nombre d'élèves	Evolution		Commentaire
Ecoles				
Enseignement public	27137	- 251	- 0,9 %	Des effectifs en baisse dans les 363 écoles publiques et les 15 écoles privées du département.
Enseignement privé	2402	- 64	- 2,6 %	
Total	29539			
Collèges				
Enseignement public	12794	+ 161	+1,2 %	Des effectifs en légère augmentation dans les 37 collèges publics et les 9 collèges privés du département.
Enseignement privé	1673	+ 48	+ 2,95 %	
	+ 522 en SEGPA	+ 3	+ 0,6 %	
Total	14467			
Lycées et lycées professionnels				
Enseignement public	7617	- 34	- 0,7 %	Une diminution légère constatée dans les lycées du département.
Lycées généraux et technologiques publics (hors supérieur)				
Lycées professionnels publics		- 35	- 1,3 %	
Enseignement privé	1324	- 17	- 2,1 %	
Lycées généraux et technologiques privés (hors supérieur)				
Lycées professionnels privés		- 59	- 10,1 %	
Total	8941			

3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
La préservation du patrimoine
L'éducation

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)
Adopté en décembre 2011

Suite aux votes exprimés par les élus lors de la CDCI du 1^{er} décembre 2011 et à défaut de contreproposition de la commission, le SDCI prévoit le maintien de la carte des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, étant précisé que le territoire départemental ne possède aucune commune isolée. Il prescrit la dissolution de 21 syndicats intercommunaux sans remettre en cause les services assurés par ces derniers.

Elaboré en application de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, ce document a été adopté par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011, à l'issue d'un travail commencé au printemps 2010 et devenu intensif à partir du 8 novembre 2010, date de la première réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) au cours de laquelle les pistes de réflexion ont été lancées.

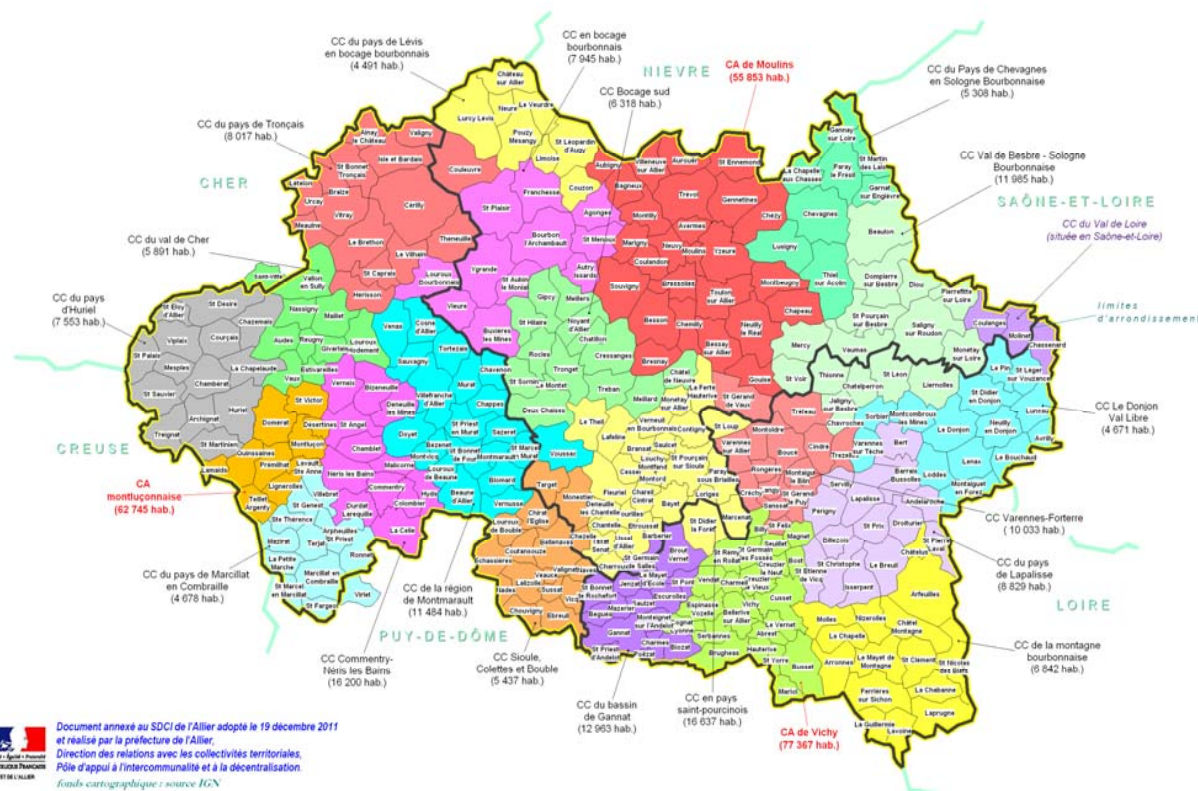
La préfecture, la DDFIP et d'autres services déconcentrés de l'Etat ont fortement apporté leur expertise tout au long de cette période.

Le processus d'élaboration du SDCI s'est déroulé en étroite concertation avec les élus. Le Secrétaire Général de la préfecture et ses collaborateurs ont reçu les présidents des communautés de communes faisant l'objet des axes de réflexion proposés lors de la CDCI du 8 novembre 2010. Ils ont organisé des rencontres avec les membres du bureau de la CDCI. Ils ont reçu aussi d'autres élus qui en ont fait la demande et ont eu l'occasion de s'exprimer dans des réunions tenues aux sièges de communautés de communes, lorsqu'ils ont été sollicités.

La CDCI a été recomposée au mois de mars 2011 et 7 réunions de cette instance ont été organisées tout au long de 2011. Le projet de SDCI a été présenté à la commission le 18 avril 2011. A la mi-mai, il a été communiqué pour avis aux assemblées locales qui avaient jusqu'à mi-août pour se prononcer.

2 réunions de la CDCI ont ensuite été organisées, le 3 octobre et le 1^{er} décembre, pour permettre à cette instance de débattre et de donner son avis sur le projet de schéma.

CARTE DE L'INTERCOMMUNALITE A FISCALITE PROPRE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER



3

L'Etat prépare l'avenir

La modernisation des infrastructures
 La valorisation du dynamisme de l'Allier rural
 La préservation du patrimoine
 L'éducation

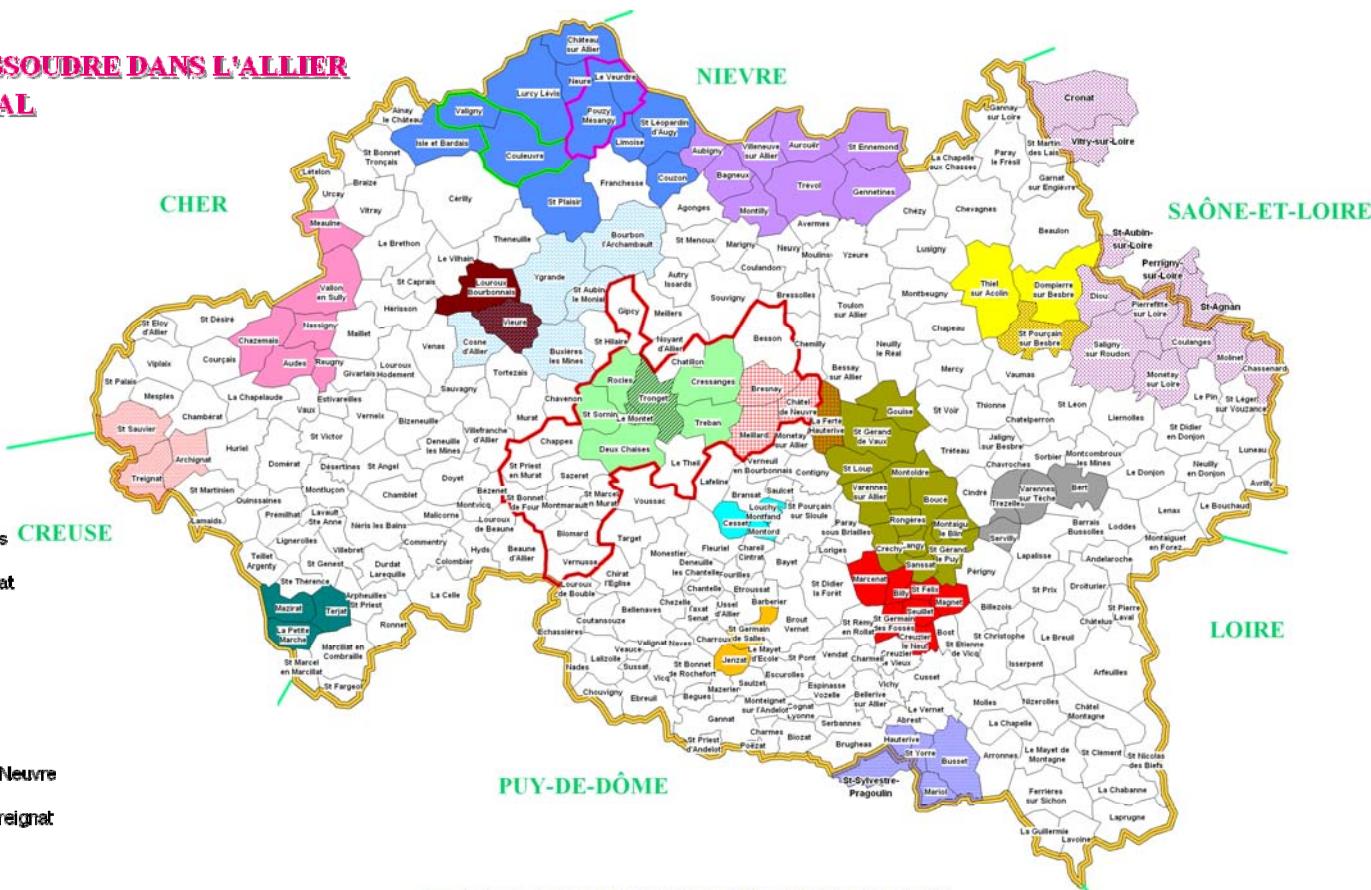
Le schéma départemental de coopération intercommunale

Comme 66 autres départements, l'Allier a pu ainsi être doté d'un schéma départemental de coopération intercommunale avant l'expiration de la date butoir du 31 décembre 2011, fixée par la loi de réforme des collectivités territoriales.

En 2012, le schéma départemental de coopération intercommunale sera mis en application.

LES 21 SYNDICATS INTERCOMMUNEAUX À DISSOUDRE DANS L'ALLIER (PROPOSITIONS DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE)

- 21 syndicats intercommunaux à dissoudre :**
- SI à vocation générale scolaire de Varennes/Allier
 - SI centre de secours de Vallon en Sully et ses environs
 - SI de gestion du collège de Lurcy-Lévis
 - SI du centre de secours du Montet
 - SI d'aménagement et d'entretien voiries d'accès du parc zoologique du Pal
 - SI pour la construction et la gestion du collège de St-Yorre
 - SI pour le Regroupement Pédagogique de Louroux Bourbonnais - Vieure
 - SI Têche et Bestre
 - SIRP des Communes de Cesset - Louchy Monfrand - Montord
 - SIVOM d'aménagement et de développement du secteur Nord Bourbonnais
 - SIVOS du secteur de St Germain des Fossés
 - Syndicat de Regroupement Pédagogique Mazinat - La Petite Marche - Terjat
 - SI de défense contre les fléaux atmosphériques de la région du Montet
 - SIRP Couleuvre-Valligny
 - SIRP Pouzy Mésangy - Le Veudre
 - SI pour l'aménagement et l'entretien d'un terrain de camping
 - SI pour la reconstruction des bâtiments du centre de secours de Chatel de Neuvre
 - SIAD su secteur de Dompièrre/Bestre
 - Syndicat de Regroupement Pédagogique de Saint Sauvier - Archignat et Treignat
 - SI Centre Bocage (SICEBO)
 - SIVU des Bords de Sioule



Document annexé au SDCL de l'Allier adopté le 19 décembre 2011 et réalisé par la préfecture de l'Allier, Direction des relations avec les collectivités territoriales, Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation. Fonds cartographique : source IGN

Activité des services de l'Etat dans l'Allier



Crédit photos

Préfecture
Direction départementale des territoires
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Service départemental de l'architecture, du patrimoine et du paysage

Composition

Préfecture de l'Allier
Mission interministérielle de coordination

Juin 2012